

L'ÉCHO

VINON-SUR-VERDON

Magazine municipal n°185 - Décembre 2024 - Janvier - Février 2025



Dossier église
Page 7



NOUVEAUX COMMERÇANTS




**COIFFEUR
MIXTE
&
BARBIER**

06 67 74 33 69
SUR RENDEZ-VOUS

225 AVENUE DE LA LIBÉRATION - VINON SUR VERDON



30 Avenue de la Paludette
83560 VINON-SUR-VERDON

Prise de rendez-vous sur
planity.com

04 92 74 57 81
06 08 49 18 04

f Instagram

SIRET 93487673100019




Boissons Caféinées et Smoothies
Au Marché de Vinon-sur-Verdon les dimanches.
Amandine HOBART - 07 81 14 39 85

**LES BRUNCHS DU VERDON
TRAITEUR**

route des gorges - 83560 Vinon/Verdon
Siret 93106063600012

Sur devis : Propositions de brunchs, buffets, cocktails,
mariages, ... vous pouvez me joindre pour toutes
demandes au 07 71 59 92 54
ismaen83560@gmail.com

COIFFURE mixte
04.92.78.30.24



STUDIO L

197 Av de la Libération, 83560 Vinon sur Verdon

Karine
CAVOIT



Psychologue
Consultante
Membre du
réseau I3R PACA

EPSYTHERA Sarl
k.cavoit@epsythera.fr
06.62.82.31.69

Rendez-vous :
doctolib

Psychologue, spécialisée dans les thérapies comportementales et cognitives,
consultations en santé au travail. Centre pilamalayé, 475 avenue de la république

MAISON FUNÉRAIRE PROVENCE VERTE
NOUVEAU dans l'agglomération

La maison funéraire est accessible 7 jours/7 et 24 h/24
par un système de code.

Cela vous permet de venir vous recueillir
dans des salons apaisants auprès de vos proches.

Pompes Funèbres CRISTAL - Le choix funéraire
725 Av. Sainte-Catherine, 83560 Rians
Yvan JUILLÉ - Tél. 04.94.04.80.80



Optic 2000
Une nouvelle vision de la vie

Tél. 04 94 37 32 13

Le lundi de 14h à 19h
Du mardi au samedi
9h30-13h15 et 14h-19h

ZAC du pas de menc
55 chemin du Pas de Menc
Centre Commercial
Carrefour Market





- Nouveaux commerçants..... P. 2
- Édito..... P. 3
- Ça s'est passé P. 4
- Le mot du maire P. 5
- Dossier église P. 7
- Actions municipales..... P. 9
- Travaux et environnement..... P. 13
- Au service des Vinonnais P. 16
- Côté livres..... P. 19
- Talent Vinonnais..... P. 20
- Enfance et jeunesse P. 22
- Sortir à Vinon P. 25
- Côté Associations..... P. 29
- Infos mairie P. 34
- État Civil - Agenda P. 48

Suivez notre actualité en temps réel

• **N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter** qui est envoyée chaque semaine : rendez-vous sur le site www.vinon-sur-verdon.fr afin de saisir votre adresse mail dans l'encart prévu à cet effet en page d'accueil.

• **Abonnez-vous également à notre page Facebook :**
Ville de Vinon-sur-Verdon

L'Écho de Vinon-sur-Verdon n° 185 - Tirage : 2 550 exemplaires

Dépôt légal : Février 2025 - Directeur de Publication : Claude CHEILAN

Équipe logistique : Comité Communication

Conception et réalisation :

Mairie de Vinon-sur-Verdon - Service Communication :

66, avenue de la Libération - BP 19 - 83560 Vinon-sur-Verdon - 04 92 78 80 31

et Imprimerie Despretz : 90, rue St-André - 83560 Vinon-sur-Verdon - 04 92 78 82 07

Photos et textes : Associations, mairie et Jo Boudier



ÉDITO

par Claude Cheilan

Nous attendons de chaque nouvelle année qu'elle nous apporte son éventail de changements et de réalisations. Ce cru 2025 concrétisera pour les Vinonnais l'aboutissement des travaux du Cours, dont la 3ème phase - déjà bien avancée - devrait s'achever en juin.

Notre centre-ville met en exergue l'omniprésence de l'eau, avec des espaces verts renouvelés. La nouvelle fontaine, identique à celle qui se trouvait sur le Cours avant 1944, a pris sa place du côté du rond-point des écoles, et la guinguette « ouvrira bientôt ses volets » sur la piste de danse ! Nous avons sauvé notre âme provençale.

Notre village a obtenu sa 2ème fleur, fruit d'un travail collectif, grâce à l'implication des habitants, des équipes municipales et du comité municipal cadre de vie. Nous en sommes très fiers.

Vous constaterez que nos associations sont toujours dynamiques, aussi bien dans les domaines de l'Art que du sport, ou encore des animations festives. Merci à l'ensemble des bénévoles impliqués et solidaires.

Votre attention sera sollicitée par notre auteur « presque » Vinonnais, René Frégny, qui nous emmène pour une belle balade autour de sa vie de nomade, dans son « autobiographie dialoguée ». Vous découvrirez également la légèreté et la précision des dessins de Stéphanie Vassalo, ainsi que les secrets et les traditions de nos fêtes d'antan dans « la lettre de Charlotte ».

Un premier numéro 2025 qui nous parle d'hier, d'aujourd'hui, et également de demain...

Bonne lecture à tous.

ÇA S'EST PASSÉ



Bal country organisé par Country Dance Passion dans la salle des Fêtes – le 25 janvier 2025



Voeux du maire au Gymnase



Concours pull moche de Noël



Pere Noël à l'aérodrome



Marché de Noël organisé par le comité municipal du cadre de vie



Sainte-Barbe à la caserne des Sapeurs-Pompiers



**« Patience et longueur de temps,
font plus que force ni que rage »**

Le lion et le rat, Jean de la Fontaine



plantés sur un même lieu, d'autant qu'il n'est pas autorisé de replanter des platanes, quand un sol est contaminé par le chancre coloré.

Pour choisir les nouvelles espèces d'arbres, nous nous sommes inspirés de l'expérience de la ville d'Aix-en-Provence, qui a été confrontée à la même problématique sanitaire que nous, lors de travaux en centre-ville.

• Dans le dernier Echo de Vinon, je vous avais signalé l'état sanitaire très inquiétant de certains de nos platanes, et les mesures drastiques qui nous étaient imposées par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, pour limiter les risques de nouvelles contaminations par la maladie du chancre coloré.

Pour faire face à cet imprévu fort dommageable, nous nous sommes engagés à combler le plus rapidement possible le grand vide causé par l'abattage de 23 de nos vénérables ancêtres feuillus.

L'agence Guillermin et l'entreprise Idverde nous ont accompagnés, Jackye Teychenné, adjointe au maire et présidente du « comité municipal cadre de vie » et moi, pour choisir, les nouveaux arbres qui seront replantés sur l'esplanade Yves Guis.

Nous nous sommes rendus à Chiusi en Toscane, afin de faire un choix dans les magnifiques plantations des pépinières Margheriti, spécialisées dans les espèces végétales adaptées aux zones urbaines. En concertation avec nos accompagnateurs, nous avons opté pour 31 arbres, d'une circonférence de 35 à 40 centimètres, âgés d'une vingtaine d'années. Ils ont été préparés en mottes, avant d'être livrés sur le Cours. Il n'y a qu'en Italie et particulièrement dans les pépinières visitées, que l'on peut trouver des arbres de cette circonférence, en nombre suffisant et homogènes en taille, en forme du houppier (partie aérienne d'un arbre, en dehors du tronc, qu'on appelle également la couronne), et à un prix abordable.

Afin de se protéger d'éventuelles propagations de maladies, il est désormais fortement recommandé de varier les espèces de végétaux im-



Nous avons donc choisi 15 tilleuls à grandes feuilles, afin de respecter un alignement de chaque côté de l'allée centrale, jusque devant les terrasses des commerces, 10 ormes résistant à la graphiose (*maladie fongique de l'orme*), pour remplacer les platanes du jeu de boule, et la rangée qui est devant les commerces du côté ouest de l'esplanade. La partie centrale du parking du Cours accueillera 6 érables à sucre, identiques à ceux qui ont été plantés l'an dernier, rue Henri Pardigon.

Nous avons également choisi plusieurs espèces d'arbustes très décoratifs et de différentes tailles, qui seront implantés dans les espaces verts adjacents.

• Au cours de la cérémonie des vœux le 31 janvier dernier, et dans le cadre de la commémoration des 80 ans du débarquement de Provence, le 15 août 1944, nous avons projeté en avant-première aux nombreux participants, un extrait des enregistrements des derniers témoins oculaires du bombardement du pont de Vinon, par l'aviation Américaine. Ces témoignages poignants relatent ces terribles événements qui ont lourdement endeuillé notre commune, et qui participent au devoir de mémoire que nous devons préserver pour les générations futures.



(Ces enregistrements sont en ligne, sur le site officiel de la commune).

Je tiens à remercier très sincèrement, nos grands témoins, avec dans l'ordre d'apparition : Marcel Cheilan, Guy Amouroux, Yvon Payan, Raymond Garcin, Suzanne Barlatier, Jeanine Barras, Michelle Bardon et Nicole Robino, ainsi que les intervenants qui ont contribué à la réussite de ce projet : Régis Nicolas, Mireille Isnard, Maryse Cabrillac et Sophie Hindryckx.

- Cette parenthèse conviviale des vœux, nous a permis également de faire un point sur les réalisations et les événements qui se sont déroulés en 2024, les projets en cours, ainsi que ceux prévus dans l'avenir.

En 2024, les restos du Cœur ont intégré leurs nouveaux locaux au pas de Menc.

Notre médecin généraliste, le Docteur Alain Néré, s'est définitivement installé au pôle médical du moulin de Saint-André. Il a prévu de former de nouveaux praticiens qui seront susceptibles d'exercer dans notre commune.

Plusieurs voiries et aires de stationnement ont été réfectionnées ainsi que des structures communales, dont le préau de l'école élémentaire et le local compétition du Kayak. Nous avons mis en place des zones non-fumeurs aux abords des écoles et du collège, en étroite collaboration avec les comités « Vinon ville propre » et « cadre de vie ».

Nous avons également obtenu plusieurs labels, qui récompensent nos efforts en matière de protection de l'environnement ou d'embellissement du village : **4ème étoile** pour la propreté urbaine, **deuxième fleur** des villes et villages fleuris, décernée par la Région Sud, ou encore le prix de la plus forte fréquentation de notre aire de camping-car, pour le département du Var.

- Je n'ai pas manqué par ailleurs de féliciter l'ensemble des associations, les très nombreux bénévoles et les services municipaux, qui ont organisé avec efficacité et professionnalisme les

magnifiques festivités qui ont égayé notre commune, au cours de l'année écoulée.

- En 2025, nous avons prévu de terminer la 3ème et dernière phase des travaux du Cours, de poursuivre la réhabilitation et la modernisation des structures communales (écoles, stades, locaux associatifs), d'engager la restauration complète de l'église Saint-Sauveur (carrelages, réseaux électriques, chauffage, étanchéité, sauvegarde des oeuvres culturelles, peintures murales, etc.) ainsi que réaliser plusieurs réfections de voiries et créer de nouveaux parkings.

Par ailleurs, il est prévu d'intégrer dans le Plan Local de l'Urbanisme les **nouvelles prescriptions en matière d'inondation** et de réaliser un lotissement communal, afin de permettre aux jeunes vinonnais d'accéder à la propriété.

Il est programmé de transformer les anciens locaux du camping municipal en buvette, pour améliorer l'accueil des touristes et des usagers des rives du Verdon, **de déplacer les locaux de la Police Municipale** rue de la Bascule. Egalement, il est prévu de poursuivre le déploiement de notre système de vidéo protection afin de sécuriser les accès aux espaces communaux, d'améliorer la collecte des

déchets ménagers et de mettre en place de nouveaux containers de tri sélectif, etc.

Je mesure l'ampleur de la tâche qui m'incombe - en tant que maire - pour améliorer le quotidien des Vinonnaises et des Vinonnais : notre santé, notre sécurité, nos écoles, nos voiries, nos réseaux, notre cadre de vie, et tant de choses encore... Cette fonction est aussi prenante que passionnante... mais c'est un si grand plaisir de s'occuper de son village et de ses habitants.

Alors mes chers concitoyens, où il y a la volonté, il y a toujours un chemin. Je vous propose de l'emprunter ensemble.

Que cette année 2025, vous soit douce et heureuse.

Votre maire, Claude CHEILAN

Cette fonction
de maire est aussi
prenante que
passionnante...
mais c'est un si
grand plaisir
de s'occuper
de son village et
de ses habitants.



FOCUS SUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

La commune de Vinon-sur-Verdon a décidé de conduire en 2025 un programme de rénovation de l'Église Notre-Dame de l'Assomption, qui souffre d'installations vieillissantes et d'un certain nombre de dysfonctionnements (vétusté électrique, infiltrations.)

Situé au sommet de la colline dominant le centre historique du village, cet édifice comporte deux nefs, la nef principale datant du XV^{ème} siècle et se terminant par une abside romane et une nef latérale secondaire formant le bas-côté, ajoutée au XVII^{ème} siècle afin d'agrandir le bâtiment principal.

L'église Notre Dame de l'Assomption (ou Saint-Sauveur ou Sainte-Marie de l'Assomption) a été reconstruite au XIX^{ème} siècle (1854) sur l'emplacement de l'ancienne église, puis de nouveau restaurée en 2003 par suite d'un incendie le 14 septembre 2001 qui l'avait partiellement endommagée.

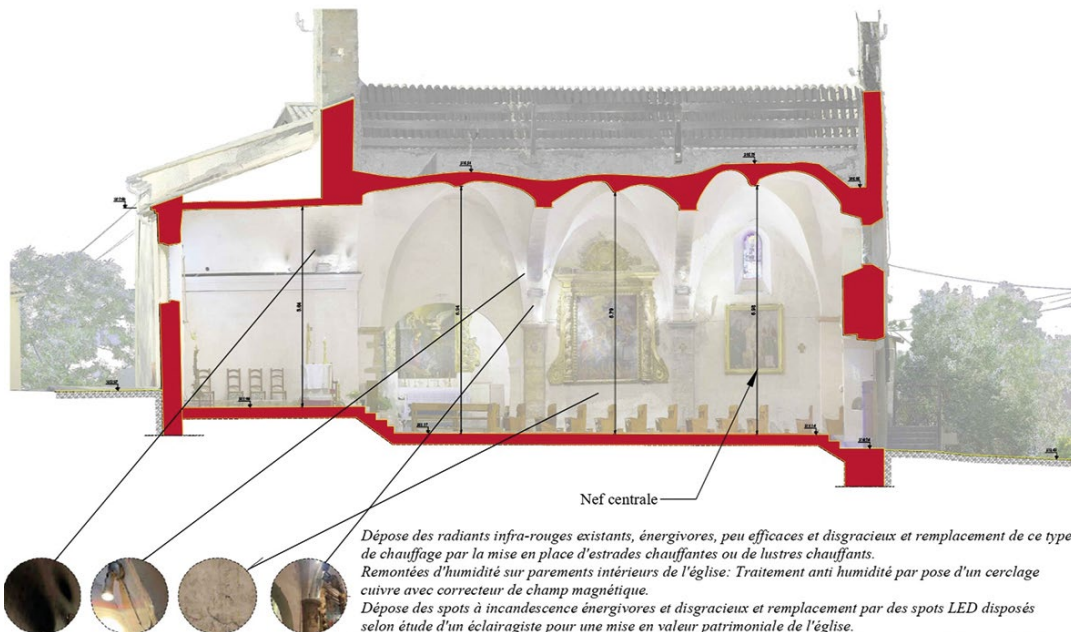
Cette église abrite en son sein plusieurs œuvres et



objets protégés (inscription au titre des monuments historiques).

La loi de séparation des Églises et de l'État du

9 décembre 1905, complétée par différents textes, a conféré aux communes la propriété de la très grande majorité des églises construites avant 1905 ainsi que celle des objets mobiliers qu'elles renfermaient



*Dépense des radiants infra-rouges existants, énergivores, peu efficaces et disgracieux et remplacement de ce type de chauffage par la mise en place d'estrades chauffantes ou de lustres chauffants.
Remontées d'humidité sur parements intérieurs de l'église: Traitement anti humidité par pose d'un cerclage cuivre avec correcteur de champ magnétique.
Dépense des spots à incandescence énergivores et disgracieux et remplacement par des spots LED disposés selon étude d'un éclairagiste pour une mise en valeur patrimoniale de l'église.*

(tableaux, stalles, orgues, cloches, statues...)

Cette même législation permet aux communes propriétaires d'engager les dépenses nécessaires aux travaux d'entretien et de conservation de ces édifices.

Dans un premier temps, la commune a procédé à la sélection d'un maître d'œuvre afin d'établir un diagnostic précis des désordres devant être traités. Le cabinet d'architecte AAW représenté par Jacques de Welle, architecte, a été mandaté pour effectuer ce diagnostic.

Faisant suite à cet inventaire, le programme de travaux a été établi sur la base suivante :

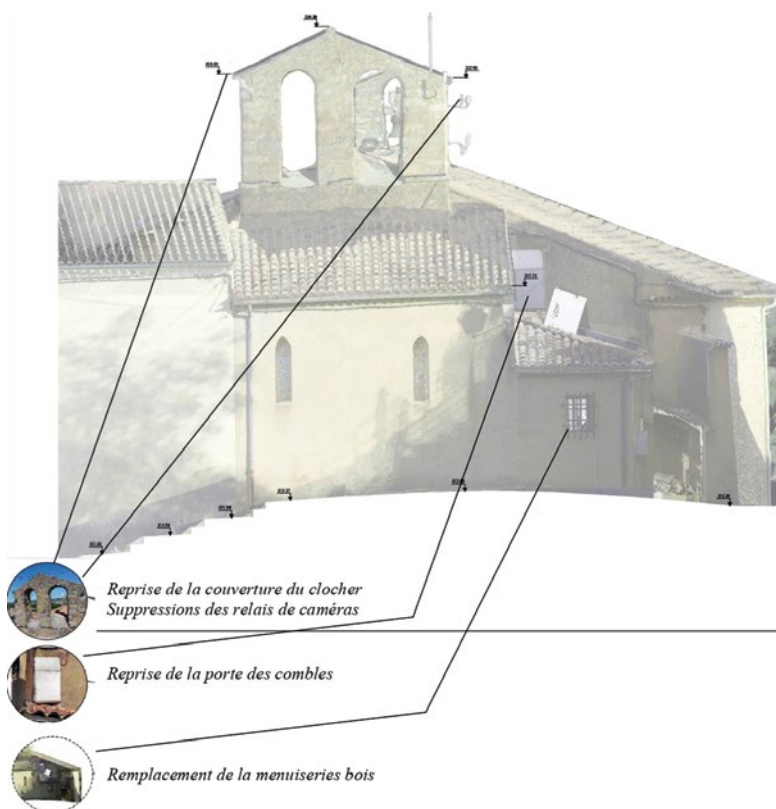
- Rénovation des installations électriques avec mise en place d'éclairage LED ;
- Mise en place de chauffage par banquettes chauffantes (plancher ou cassettes rayonnantes) ;
- Reprise complète des revêtements intérieurs par enduits à la chaux ;
- Traitement des remontées internes d'humidité avec mise en place d'un cerclage en cuivre anti-humidité et pose d'un correcteur de champ magnétique ;
- Harmonisation des revêtements de sols avec le



Dépose du carrelage grès Ceram beige dans chapelles latérales et remplacement par carreaux ciment en damier noir et blanc identiques à la nef de l'église.

remplacement des sols en grès cérame par des carreaux blancs et noirs, afin de retrouver l'uniformité des sols en damier noir et blanc datant de 1854 ;

- Nettoyage et reprise de l'arc brisé en pierre au-dessus de la porte principale et modification de l'ouverture de cette porte ;
- Reprise de la couverture du clocher et pose d'une couvertine en plomb sur un contrefort ;
- Décroustage complet de l'enduit ciment extérieur en soubassement des façades sur cour et reprise des enduits à la chaux ;
- Divers travaux de menuiseries extérieures et de reprise de maçonnerie.



Reprise de la couverture du clocher
Suppressions des relais de caméras

Reprise de la porte des combles

Remplacement de la menuiseries bois

Le programme des travaux a été évalué à **250 000 € HT** et fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État, de la Région Sud et du Conseil Départemental du Var, à hauteur de 80%.

Par ailleurs, la DRAC a été sollicitée afin d'étudier les conditions de dépose et de conservation des œuvres pendant la phase du chantier, et d'envisager éventuellement des actions de conservation de certains de ces objets mobiliers.

Il y a notamment parmi ces œuvres deux tableaux portés sur retable aux dimensions très imposantes, dont la dépose nécessite un mode opératoire à définir.

Gageons que ces travaux qui devraient être achevés à l'automne 2025 donneront un nouveau lustre à ce patrimoine historique de la commune.



LA COMMUNE DE VINON-SUR-VERDON OBTIENT LA 2^{ÈME} FLEUR DU LABEL "VILLES ET VILLAGES FLEURIS"

La municipalité de Vinon-sur-Verdon est fière d'annoncer l'obtention de la 2^{ème} fleur du label national « Villes et Villages Fleuris ». Suite à une visite attentive du jury régional, la commission a statué favorablement et a attribué cette distinction, qui valorise les efforts déployés par la commune pour améliorer durablement le cadre de vie des habitants et des visiteurs.

Le label "Villes et Villages Fleuris", attribué par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, récompense les communes engagées dans l'embellissement de leur environnement, tout en respectant des principes de développement durable. L'obtention de la 2^{ème} fleur témoigne de la qualité des aménagements et des actions menées par la municipalité et ses partenaires, pour rendre Vinon encore plus agréable à vivre.

Les critères d'obtention de la 2^{ème} fleur :

Pour accéder à ce niveau, plusieurs aspects ont été rigoureusement évalués :

- Qualité du patrimoine paysager et végétal : entretien des espaces verts, diversité et harmonie des plantations, et intégration paysagère des aménagements.
- Gestion environnementale : adoption de pratiques écoresponsables, telles que : économie d'eau, préservation de la biodiversité et suppression des produits phytosanitaires.
- Animation et sensibilisation : implication des habitants et sensibilisation à l'importance du cadre de vie et du respect de l'environnement.
- Valorisation du cadre de vie : mise en valeur du patrimoine bâti et naturel, contribuant à renforcer l'attractivité de la commune.

Un engagement quotidien pour le bien vivre à Vinon.

L'attribution de cette 2^{ème} fleur est le fruit d'un travail collectif, rendu possible grâce à l'implication quotidienne des équipes municipales, des habitants, mais aussi de partenaires clés.

Le « comité Vinon Ville Propre », déjà distingué par un label 4 étoiles à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, et le « comité municipal du cadre de vie » œuvrent activement tout au long de l'année pour embellir la commune et améliorer la qualité de vie. Leur engagement se traduit par des actions concrètes, de l'entretien des espaces publics à la sensibilisation citoyenne, visant à faire de Vinon une commune accueillante et respectueuse de l'environnement.

Claude Cheilan, maire de Vinon, a déclaré : « Cette 2^{ème} fleur est une reconnaissance bien méritée pour tous ceux qui, au quotidien, contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie. Je tiens à saluer l'engagement du « comité Vinon Ville Propre », du « comité municipal du cadre de vie » et des services municipaux, qui œuvrent ensemble pour que Vinon soit un lieu où il fait bon vivre. »

Un avenir prometteur

Avec cette nouvelle distinction, la commune entend poursuivre ses efforts et vise à atteindre de nouveaux niveaux d'excellence dans le cadre du label « Villes et Villages Fleuris ».



Jackye Teychenné de Blazy
Comité Municipal Cadre de Vie.



NETTOYONS LE SUD !

Après le succès de l'opération Nettoyons le Sud ces deux dernières années, le Comité Vinon Ville Propre rejoint à nouveau la Région Sud pour cette grande action de ramassage partout dans le village, le **samedi 26 avril 2025**. Venez nombreux !

Pour en savoir plus : vinonvillepropre@gmail.com

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES MAISONS ET ÉTABLISSEMENTS FLEURIS

La **Commune de Vinon-sur-Verdon**, avec la participation du **Conseil Départemental du Var**, organise le Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris et des Maisons Fleuries – Edition 2025.

Inscrivez-vous et participez au fleurissement et à l'amélioration du cadre de vie de votre village.

Conditions d'inscription : le fleurissement doit être **IMPÉRATIVEMENT** visible de la voie publique.

Informations au 04.92.78.86.33

Bulletin d'inscription ci-dessous à retourner en Mairie au 66 avenue de la Libération, **avant le 31 mai 2025**



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner en Mairie au 66 avenue de la Libération **AVANT LE 31 MAI 2025**
CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES - Edition 2025 -

M. Mlle Mme

Nom Prénom

Adresse complète.....

Téléphone...../...../...../...../..... E. Mail.....@.....

CATEGORIE CHOISIE (cocher une seule case) :

1ère catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue : (rues et/ou routes privées ne sont acceptables que si carrossables, maisons cachées arbres ou haies ne sont pas acceptables.

Le jury ne doit pas pénétrer à l'intérieur des propriétés).

2ème catégorie : Décor floral installé sur la voie publique,

3ème catégorie : Balcon ou terrasse sans jardin, visibles de la rue.

4ème catégorie : Fenêtre.

5ème catégorie : Façade ou mur.

6ème catégorie : Immeuble collectif, lotissement, copropriété.

7ème catégorie : Établissement recevant du public (commerces, restaurants, cafés, chambres d'hôtes, hôtels, camping...) (le choix de cette catégorie implique d'autoriser au jury l'accès à l'établissement).

8ème catégorie : Domaine, Ferme.

9ème catégorie : École

10ème catégorie : Jardin partagé municipal

J'autorise le jury à prendre des photographies du fleurissement de ma maison et à les utiliser pour une exposition :

OUI NON



DEVOIR DE MÉMOIRE : COMMÉMORATIONS DU 19 MARS ET DU 8 MAI

La municipalité invite l'ensemble des habitants à se rassembler à l'occasion des cérémonies commémoratives du 19 mars 1962 (cessez-le feu en Algérie) et du 8 mai 1945 (fin de la seconde guerre mondiale en Europe), moments de recueillement et d'hommage à celles et ceux qui ont servi la France.

- Mercredi 19 mars 2025 à 10h30, nous commémorerons le cessez-le-feu en Algérie. La cérémonie se tiendra au cimetière en présence des élus, des portedrapeaux et des anciens combat-

tants. Un dépôt de gerbes au cimetière puis place du 19 mars sera effectué.

- Jeudi 8 mai 2025 à 10h45, nous célébrerons les 80 ans de la Victoire de 1945, rendant hommage aux combattants et aux victimes de la Seconde Guerre mondiale. Le rassemblement se fera également au cimetière, suivi d'un moment de recueillement et du dépôt de gerbes.

Les cérémonies seront suivies du verre de l'amitié en mairie.



Nous comptons sur votre présence pour perpétuer le souvenir de ces événements et honorer ceux qui ont œuvré pour la paix et la liberté.

POT DE BIENVENUE - VENDREDI 23 MAI À 18H45 EN MAIRIE, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vous êtes nouvel habitant ? Bienvenue dans la commune de Vinon-sur-Verdon.

La municipalité convie les nouveaux habitants à une amicale réception.

Cette initiative permet aux nouveaux Vinonnais de connaître leurs élus, mais au-delà, de découvrir le fonctionnement de nos services de proximité.

C'est aussi l'occasion pour les élus de mieux cerner les préoccupations des administrés.

Cette rencontre, organisée dans un esprit convivial, permet ainsi de nouer des liens privilégiés.

Vous n'êtes pas encore inscrit et vous souhaitez y participer ?

Complétez le formulaire téléchargeable sur le site www.vinon-sur-verdon.fr et



Retournez-le à communication@vinon-sur-verdon.fr

Vous recevrez une invitation personnelle pour la prochaine édition qui se déroulera **vendredi 23 mai à 18h45 en mairie.**

Contact : mairie – service accueil et communication – 04 92 78 86 33

LA MUNICIPALITÉ CÉLÈBRERA LA FÊTE DES MÈRES, DIMANCHE 25 MAI 2025 À 11H DANS LA COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.



Comme chaque année, toutes les mamans vinonnaises sont mises à l'honneur à cette occasion.

Au programme, un concert assuré par Verdon Musik pour le plaisir de tous et toutes ! Un apéritif sera ensuite offert, ainsi qu'une rose à chaque maman.

Contact : Mairie – service communication - 04 92 78 86 33 – vinon-communication@vinon-sur-verdon.fr



« UNE TERRE, UN AILLEURS » - PRIX DES LECTEURS DLVAgglo.

« Créé en 2016, le « prix des lecteurs » met en lumière des œuvres de fiction contemporaine, souvent issues de petites maisons d'édition ou d'auteurs émergents. Il offre aux lecteurs un véritable voyage littéraire, en explorant des récits qui abordent des questions de société, des horizons nouveaux et des territoires réels ou imaginaires. Le prix favorise également les échanges entre bibliothécaires, lecteurs et auteurs du livre, tout en célébrant la diversité culturelle ».

Ce 18 janvier, la cérémonie de présentation des lauréats du prix 2025 devant un public attentif, s'est déroulée dans la salle de spectacles du Moulin de St André, qui depuis le 1er janvier a été restituée en gestion par DLVAgglo à la commune de Vinon, inaugurant ainsi un nouveau cycle de fonctionnement avec - on l'espère - de nombreux événements à venir...

Les bibliothécaires et bénévoles ont sélectionné 10 romans parmi ceux publiés à partir de janvier 2024. Un jury de 15 lecteurs volontaires et passionnés de littérature sur les 21 médiathèques de l'agglomération, a travaillé durant 3 mois à la sélection finale.

En présence de Sandra Faure, Vice-Présidente déléguée au développement culturel, Lucie Poireau, chef de service des médiathèques de l'agglo, Chantal Boussard, déléguée à la communication, culture et patrimoine, mairie de Vinon, Charlotte Monsarrat, Présidente d'honneur du jury et auteure finaliste avec "Les âmes fragmentées" (Édition du Prix "Une Terre, un ailleurs" 2024) nous dévoile les 4 livres finalistes du **Prix des lecteurs DLVAgglo 2025**, "Une terre, un ailleurs :

- Charlotte McConaghy « **Je pleure encore la beauté du monde** ». (traduit de l'anglais (Australie) par Marie Chabin, Gaïa Editions 2024).
- Matteo Porru « **La douleur fait naître l'hiver** » (traduit de l'italien par Audrey Richaud, Editions Buchet Chastel, 2024).
- Estelle-Sarah Bulle « **Basses terres** » (Editions Liana Levi, 2024).
- Bibiana Candia « **Azucre** » (traduit de l'espagnol par Claude Bleton et Emilie Fernandez)

Editions du Typhon, 2024.

Iliana Hristova, coordonnatrice des médiathèques de la DLVA, présente ensuite les membres du jury. Ils expriment leur ressenti quant à cette expérience particulière qui demande à valoriser un travail sur la lecture (découvrir, explorer, partager, réfléchir, échanger...).



Le programme des rencontres et conférences jusqu'au 14 juin 2025 – date de clôture et de remise des prix à la Médiathèque Lucien Jacques à Gréoux-les-Bains – précède une lecture musicale par Juliette Penblanc et Martin Mor du collectif Et Autres Choses Inutiles.

... Et maintenant... VOTEZ !

- **Votez pour votre favori** : Lisez les 4 romans en lice, disponibles dans toutes les médiathèques de DLVAgglo, en version numérique sur www.mediathèques.dlva.fr et en version audio via la Bibliothèque sonore 04. Vous avez jusqu'au 31 mai 2025 pour soumettre votre vote et tenter de remporter un bon d'achat de livres !

- **Participez aux événements littéraires** : Profitez des rencontres et des balades littéraires avec les auteurs pour découvrir les univers des 4 romans sélectionnés.

- **Ne manquez pas la cérémonie de remise du Prix** : Rendez-vous le 14 juin pour célébrer le lauréat à Gréoux-les-Bains.

Pour emprunter les livres, une carte d'abonné aux médiathèques DLVAgglo est nécessaire. Pas encore inscrit ? L'inscription est gratuite ! Retrouvez toutes les informations sur www.mediathèques.dlva.fr.

Tous les événements sont gratuits et ouverts à tous. Cependant, les randonnées littéraires nécessitent une réservation préalable.



UN COMPOSTEUR À PRIX RÉDUIT, ÇA VOUS DIT ?

DLVAgglo met à disposition des habitants des 25 communes de son territoire des composteurs individuels de 400 litres en bois, moyennant une participation de 30 euros (valeur réelle 80 € TTC).

Dorénavant, vous pouvez réserver votre composteur directement en ligne via le Portail Citoyen ou par téléphone auprès de l'accueil de DLVAgglo.

Une distribution a lieu chaque mois à Volx et tous les deux mois dans l'une des déchetteries du territoire, pour vous permettre de récupérer facilement votre composteur.

Lors de la remise des composteurs, les bénéficiaires auront droit à une formation gratuite de 15 minutes pour maîtriser les principes de fonctionnement. Pour l'achat de chaque composteur individuel, il sera également remis un bio-seau, ainsi que le guide du bon compostage.

Le compostage est un processus biologique comprenant plusieurs phases qui permet la conversion de déchets organiques en compost.

Le compost est un engrais naturel riche en nutriments destiné à enrichir le sol et nourrir les plantes.

Les déchets organiques représentent souvent plus de 30% des déchets ménagers, et en les compostant, on peut réduire significativement la quantité de déchets enfouis chaque semaine.

Composter localement contribue à la préservation de l'environnement et à la maîtrise des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.

Ensemble, réduisons nos déchets !



ENVIRONNEMENT
DLVAGGLO
ASSURANCE LIÈGE-ROUEN-VERDON

COMPOSTEZ VOS BIODÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN !

***30€ LE KIT**
(VALEUR RÉELLE 80€ TTC)
*DLVAgglo prend en charge plus de 60% du coût réel»

CE QUE COMPREND LE KIT :
Composteur de 400 L
1 bio-seau
Un guide complet pour bien débiter

RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR

SCANNEZ LE QR CODE POUR RÉSERVER !
OU RENDEZ-VOUS SUR : **DLVA.fr**
04 92 70 34 00

À CHACUN SA SOLUTION



DES CONTENEURS CACHÉS AVEC ÉLÉGANCE

Afin d'améliorer l'intégration visuelle des conteneurs à ordures ménagères affectés à la cantine, la commune a confié à l'entreprise AECP la fabrication et la pose de deux panneaux en ferronnerie thermo-laquée avec découpe laser personnalisée, pour un montant de **4 407,60 € TTC**.



RÉAMÉNAGEMENT DU COURS : DERNIÈRE LIGNE DROITE !

Les travaux d'embellissement et de réhabilitation de la place du village avancent à grands pas, et le projet prend progressivement forme. Faisons un point sur l'évolution des différentes étapes du chantier.

Voirie et Réseaux Divers (VRD) : une place qui se dessine.

- Les travaux de réseaux sont désormais terminés.
- La pose des bordures et les remblais de chaussée touchent à leur fin.
- La dernière phase d'enrobés de chaussée pour le parking est programmée courant mars.
- L'achèvement des calades, dalles en pierre et bétons de trottoir est en cours.
- L'entrée du Cours par le giratoire sera aménagée de mi-mars à fin avril, avec des travaux comprenant terrassements, pose de bordures, installation de mobilier urbain et réalisation des bétons de voirie nécessitant un séchage minimal de trois semaines.

Un éclairage public moderne et élégant.

L'entreprise CEGELEC a achevé l'installation de l'éclairage public comprenant des candélabres ainsi que des lanternes en façade. Le panneau dynamique d'information, qui viendra compléter l'ensemble, sera mis en place courant mai, une fois l'entrée totalement accessible.

Des espaces verts repensés et harmonieux.

La revalorisation paysagère est un élément clef du projet, confiée à ID Verde.

La mise en place de la terre végétale est finalisée.

Les nouveaux arbres, destinés à remplacer les platanes abattus, ont été plantés début mars. Parmi eux : 10 ormes, le long des commerces et sur le jeu de boules - 6 érables à sucre, dans l'espace vert central du parking - 15 tilleuls à grandes feuilles, le long du Cours et devant les restaurants.



Des plantes basses et arbustes viendront compléter ces plantations, avec des essences variées comme des poiriers de Chine, Mahonia, arbres de Judée, bouleaux blanc, Lilas des Indes Rose, et bien d'autres encore.

La guinguette : un nouveau lieu de convivialité en approche !

Suite à l'installation des bardages extérieurs et des huisseries (portes, volets..), les prochains mois seront consacrés aux travaux intérieurs : plomberie, électricité, peinture et sanitaires, avant de pouvoir profiter de ce nouvel espace festif.



Gérard La Rocca,
Adjoint délégué
aux Travaux

PLANTATIONS ANNUELLES : UN ENGAGEMENT POUR LE CADRE DE VIE

Les services techniques ont commandé 22 arbres de haute tige et 40 arbustes, pour un investissement de **10 257,20 € TTC**. Ces végétaux ont été plantés début mars :

- Dans les cours des écoles maternelle et primaire,
- Sur l'aire de camping-car, en compensation des arbres dangereux abattus à l'automne dernier,
- Le long de la promenade au bord du Verdon, • Et dans divers espaces publics communaux.



AAPPMA BAS VERDON : BILAN DES ACTIONS 2024

L'Association Agréée Pour la Protection des Milieux Aquatiques du Bas Verdon a connu une année 2024 riche en réalisations, grâce à l'engagement sans faille de ses bénévoles.

Voici un aperçu des principales actions menées.

Travaux d'aménagement :

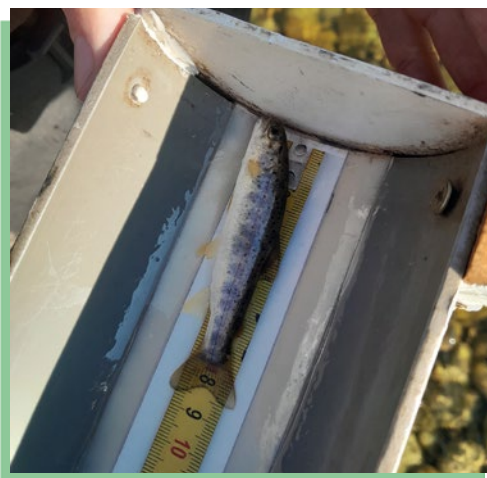
- Reprofilage des pentes et création d'une aire pour float tube à la Gravière 4.
- Débroussaillage et aménagements sur la Louane avec pose de blocs rocheux pour restaurer les habitats aquatiques.
- Entretien des accès et ouverture d'un bras secondaire.
- Arasement du dernier seuil sur le ruisseau de Malaurie.

Protection et suivi des milieux aquatiques, assurés par les bénévoles :

- Le suivi des frayères à truite fario sur l'ensemble des cours d'eau.
- Le suivi thermique avec 15 thermographes répartis sur le territoire.
- La participation à : 4 journées de pêches de sauvetage dans le cadre des travaux de la Galerie des Maurras, 3 jours de pêches de suivi, 2 journées de pêche de suivi avec l'université d'Aix Marseille, dans le cadre du suivi de population de barbeau méridional.
- La gestion des déchets aux Gravières et la participation à la journée « Vinon ville propre ».
- L'accueil de 4 stagiaires, (c'était une première).

Empoisonnement :

Avec un budget de 20 000 €, l'empoisonnement a permis d'introduire : ombre commun sur le Bas Verdon, truite arc-en-ciel dans la gravière Notre Dame des Tousques, brochets, carpes, poissons blancs, perches, black bass sur les secteurs d'Esparon et la Gravière 1, Gravière 2 Notre Dame des Tousques et Gravière 4.



Animations :

. Stages de découverte et/ou perfectionnement de lancer de pêche à la mouche avec des experts comme Yannick Rivière et Laurent Jauffret.

- Animations scolaires avec l'école de Vinon et accueil du RISE Fly Fishing Film Festival.
 - Organisation de rencontres amicales, enduros carpe et d'un « Fishing Tour ».
- ... et bien d'autres...

Regards vers 2025

Un grand merci aux bénévoles, partenaires et donateurs, ainsi qu'une pensée particulière pour les personnes parties trop tôt et qui ont tellement apporté de choses à l'AAPPMA, au monde de la pêche, et au territoire : Louis Fonticelli, Charles Gaidy, Olivier Ters et Gilles Garcin.

L'association poursuivra ses efforts pour protéger les milieux aquatiques et accompagner les chantiers des Maurras, dont la fin est prévue en 2026. Les travaux sur la Louane devraient se poursuivre sous réserve des autorisations nécessaires, avec pour objectif de recréer un habitat favorable à la vie aquatique.

Nous vous souhaitons de passer du bon temps au bord de l'eau.

Le président, Jacques Laton





LES RESTOS DU COEUR CONTINUENT À S'ENGAGER AUPRÈS DE VOUS :

La distribution des Restos du Cœur de Vinon-sur-Verdon a été un véritable succès.

Grâce à la générosité de la mairie, des bénévoles et des donateurs, de nombreuses familles ont pu bénéficier d'une aide alimentaire et de produits essentiels dans un local tout neuf.

Cet événement a permis de soutenir des personnes en difficulté, renforçant ainsi la solidarité locale.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette belle initiative.

Votre centre vous attend tous les lundis de 13H30 à 17H :

35 avenue des entrepreneurs
83560 VINON SUR VERDON

Les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous au 09 87 78 77 33.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter!



LE SEUL RESTO QUI RISQUE DE FERMER
MALGRÉ 30 MILLIONS DE REPAS EN PLUS

FAITES VOS DONNS
RESTOSDUCEUR.ORG



A L'ATTENTION DES JEUNES RETRAITÉ(E)S DU TERRITOIRE.

La Maison du Partage propose en partenariat avec les associations SudEval (pôle service à la personne), et l'Asept Paca Corse (Association Santé Education Prévention), **des ateliers « Bienvenue à la retraite ! »**

L'arrivée de la retraite est une étape importante vers une nouvelle vie (et dieu sait qu'on l'a attendue, cette retraite : ...) mais qui dit nouvelle vie... dit beaucoup de questions et peut être des appréhensions. Alors pour se préparer aux mieux, l'atelier « Bienvenue à la retraite » accompagne les jeunes retraité(e)s dans leur transition vers une retraite épanouie.

Il propose un parcours structuré autour de six séances abordant des thèmes clés : projet de vie, lien social, gestion administrative, bien-être et engagement associatif. Les participants sont invités à réfléchir à leur nouvelle identité sociale, à organiser leur budget, à s'impliquer dans des activités enrichissantes et à prendre soin de leur santé. Une attention particulière est portée aux aidants. L'objectif est de favoriser une retraite dyna-

mique et équilibrée, en donnant aux retraités les outils nécessaires pour rester autonomes et actifs.

Ces 6 ateliers se dérouleront les mardis : 22 et 29 avril - 06, 13, 20 et 27 mai, à l'Oustau.

Renseignements et inscriptions auprès de la Maison du Partage,

Gratuit. Etre retraité de plus de 6 mois et moins de 2 ans.





ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS ORGANISÉS PAR LE CCAS

Pour la troisième année consécutive, et dans le cadre de ses séances de lecture partagée, le CCAS est allé à la rencontre des enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs durant les vacances de février.

Autour d'une poésie lue par chaque enfant, c'est dans un climat accueillant et chaleureux que nous avons pu échanger sur le thème des régions françaises, et plus précisément sur les plantes aromatiques de Provence.

Les enfants avec leur animatrice avaient organisé une activité où chaque senior devait deviner « à l'aveugle » de quelle plante aromatique il s'agissait !

Ce fut très animé ! Les seniors, quant à eux, avaient confectionné pour les enfants des « bouquets garnis » accompagnés d'une recette de cuisine !

Un goûter original « fait-maison », avait été préparé par les enfants et l'animatrice ; nous les en remercions ; navettes et tisanes aux plantes aromatiques de Provence ont été appréciées de tous !

Ce petit groupe de vingt ne s'est pas dit adieu, mais à très bientôt !





CERCLE DE PAROLES

**LA MAISON
DU PARTAGE**
Centre social et culturel



Groupe de paroles

Destiné aux parents d'enfants et d'adolescents
et à leurs co-éducateurs

Gratuit
Sur inscription

Une rencontre mensuelle ouverte à tous

- Se rencontrer,
- Partager nos expériences et nos questionnements,
- Croiser nos regards et nos pratiques,
- Réfléchir ensemble à ajuster nos réponses face à notre enfant que nous ne comprenons pas toujours
- Ne plus se sentir seul.e dans notre parentalité

Première rencontre : venez partager vos idées, envies et besoins sur les thèmes que vous souhaitez aborder cette année

Animé par Audrey Chautard, psychologue clinicienne, formée au développement de l'enfant et de la famille, passionnée par la complexité et la diversité des relations enfant-parent et de la parentalité.

Les mardis soir
18h30 - 20h30

Dans les locaux de la médiathèque
Vinon-sur-Verdon

4 février 2025

18 mars 2025

29 avril 2025

13 mai 2025

10 juin 2025

1er juillet 2025

Possibilité de s'inscrire à une, plusieurs ou toutes les rencontres

Inscriptions et renseignements
auprès de la Maison du Partage
04.92.79.34.62



☎ 04.92.79.34.62
✉ csc.maisondupartage@orange.fr
📍 162 Avenue de la Libération
83560 Vinon Sur Verdon
f Csc MdPartage
📷 lamaisondupartage_vinon





René FRÉGNI

Déserteur des villes et déserteur des champs.

« Chez nous », on ne présente plus René Frégni.
Il fait partie de notre patrimoine. !

(Fabrice Lardreau est écrivain, éditeur et journaliste. Auteur de douze romans et essais, il dirige chez Arthaud la collection « Versant intime » qui recueille les confidences d'écrivains qui lui plaisent, plutôt « atypiques, provinciaux, marginaux », pour faire sortir l'écriture du paysage ». Son duo avec René Frégni a donné « Déserter »).

René Frégni : « C'est une sorte d'autobiographie dialoguée. Chacun de mes romans est un pan de ma vie. « Déserter » est un bon livre pour approcher la vie d'un écrivain. J'ai déserté l'école, j'ai déserté l'armée. A 20 ans, j'ai connu la prison militaire, avec pour seul horizon ses murs. Et lorsqu'on est devant un mur, on a envie de le franchir. Je me suis évadé de ce cachot... « Déserteur » !

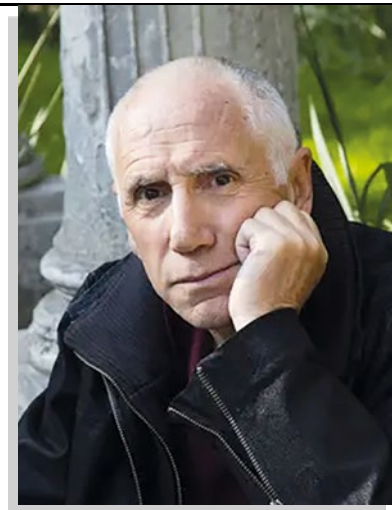
« La pensée de ma mère ne me quittait pas, elle qui sans cesse me répétait « pense à ton avenir », alors que j'étais viré du collège... du lycée. Une vie banale m'attendait, et je ne voulais pas finir comme mon père, sur un chantier, couvert de fatigue et de poussière, silencieux et éreinté.

« J'ai franchi ce mur, sans angoisse, j'avais confiance en moi. J'ai passé des frontières, vécu comme un fugitif, vagabondé... J'étais enfin maître de mes jours, de mes songes. Rien ni personne ne m'attendait ! Je me suis jeté dans les bras du hasard. Si on ne fait pas à 20 ans ce pas de côté, on ne le fait plus jamais. Cette liberté fut dure parfois mais tout pouvait m'arriver et cela me suffisait. « Le soleil n'est jamais si beau qu'un jour où l'on se met en route », dit Giono.

« Rattrapé ! 1 mois ½ enfermé à la prison de Vincennes... Procès... J'avais connu la cellule à 19 ans, je la retrouvais à 25 ans ! A 20 ans, on fait des conneries pour l'adrénaline, on manque de maturité, de réflexion. A 25, on commence à réfléchir. Les mots de ma mère me revenaient sans cesse « pense à ton avenir » ! Jusqu'à l'armée mon avenir s'arrêtait au samedi soir suivant et à la merveilleuse jeune fille que je retrouverais dans une boîte de nuit, les filles à Marseille étaient belles partout, je n'imaginai pas plus bel avenir que leur sourire et leurs bras.

L'Echo : René, votre mère est omniprésente dans vos livres

« J'ai aimé ma mère d'un amour absolu. Elle m'a transmis cette sensibilité qu'on retrouve dans mon



écriture. J'écris comme elle parlait, pensait, ressentait. L'écrivain enfante un livre, comme une mère met au monde son enfant. (René parle même de mère « louve » - NDLR) Les femmes sont protectrices, elles m'ont protégé à chaque carrefour de ma vie, et j'ai toujours besoin d'elles, de leur regard, de leur douceur.

L'Echo : une phrase dans vos interviews m'interpelle « la peur de mourir s'éteint avec le stylo »

« L'inquiétude de la mort est palpable. Si la vie paraît brève, l'éternité nous paraît longue. Lorsque je me concentre sur l'écriture, j'oublie tout, je deviens l'histoire, avec passion. Je deviens un chat, un arbre, un nuage, je deviens la peur, le désir et l'amour. Je sors de mon anxiété, j'oublie cette idée que la mort nous attend tous un jour au bout du chemin. Chaque mot écrit repousse la mort, chaque mot est gorgé de vie.

L'Echo : merci, René, de cet entretien amical autour de ce livre « Déserter ».

Vous voici aujourd'hui accueilli à bras ouverts par les professeurs de collèges et lycées – pour venir y dialoguer avec leurs élèves. C'est une belle revanche sur le passé, où ceux-ci s'employaient à vous jeter dehors.

Vous, le marginal, le rebelle, avez prouvé qu'on peut devenir malgré tout écrivain. Et déserteur n'est plus d'actualité... Continuez à arpenter nos collines vinonnoises, et faites-en les héroïnes de votre prochaine oeuvre littéraire...

NB. Chaque auteur interviewé pour cette édition doit, à la fin du livre, citer 4 extraits de ses lectures préférées. René Frégni a mis en exergue : Fédor Dostoïevski (Crimes et Châtiments) – Albert Camus (L'Étranger) – Carson McCullers (La ballade du café triste) – Jean Giono (Le Hussard sur le toit).

Déserteur – entretiens avec Fabrice Lardreau - Arthaud - édition « versant intime »



Stéphanie VASSALO

**Originaire de la région de Poitiers
installée à Vinon depuis plus de 20 ans.**

Travaille à ITER. Mariée, 4 enfants.

Impressionnés par la rigueur des dessins de Stéphanie, que nous avons pu voir sur les murs de Vinon lors du dernier « Affich'Emoi », il nous a semblé pertinent de partager avec elle sa passion pour le dessin.

Stéphanie : je dessine depuis toute petite. J'ai l'impression d'avoir toujours dessiné. Je suis d'une famille que l'on peut qualifier « d'artiste » car chez nous tout le monde sait utiliser des crayons, des pinceaux, des pastels.

L'Echo : quel est votre parcours ?

Stéphanie : Arrivée de mon Poitou natal (nord de la région Nouvelle-Aquitaine), je suis passée par Aix-en-Provence avant de rejoindre Vinon. J'ai alors pris des cours de dessin, puis j'ai découvert la peinture à l'huile, l'acrylique, les pastels, et j'ai découvert un éventail de tout ce que je pouvais faire.

Installée à Vinon, je me suis inscrite à la section « Beaux Arts » de l'Association Culturelle Sportive Vinonnaise (ACSV – ancien Foyer des Jeunes). Là, nous profitons des cours d'Histoire de l'Art, donnés par Christophe Avella Bagur. Ensuite, il nous oriente parfois vers un sujet, que j'interprète avec mes propres techniques, ou nous travaillons sur des sujets libres.



L'Echo : comment travaillez-vous ?

Stéphanie : je m'inspire de photos sur le Net, ou de tout autre idée qui me traverse la tête. Je me focalise sur les portraits, et si je sais m'attarder sur des visages bien précis (voir photos,) je sais aussi fixer des points du corps humain : yeux, mains, pieds. J'en interprète les détails, les proportions, je travaille sur la « machinerie humaine ». Je pars alors dans ma « bulle » et j'oublie tout. Je suis dans un autre monde. J'utilise beaucoup de crayons de couleurs gras, qui me donnent entière satisfaction pour le rendu de mes dessins. Au fil du temps, j'améliore ma technique.

L'Echo : Avez-vous déjà exposé vos œuvres ?

Stéphanie : oui, j'ai exposé dans différents endroits. A la Maison du Partage bien sûr, au restaurant l'Azadé à Pertuis, au Forum des métiers à Eguilles et à l'Agence

Stéphane Piazza à Vinon, qui met régulièrement son espace à la disposition d'amateurs comme moi. Ce sont des expos éphémères et tempo-



raires, qui permettent de faire connaître mon travail à un plus grand nombre. Et je réponds à toute demande qui me serait faite.

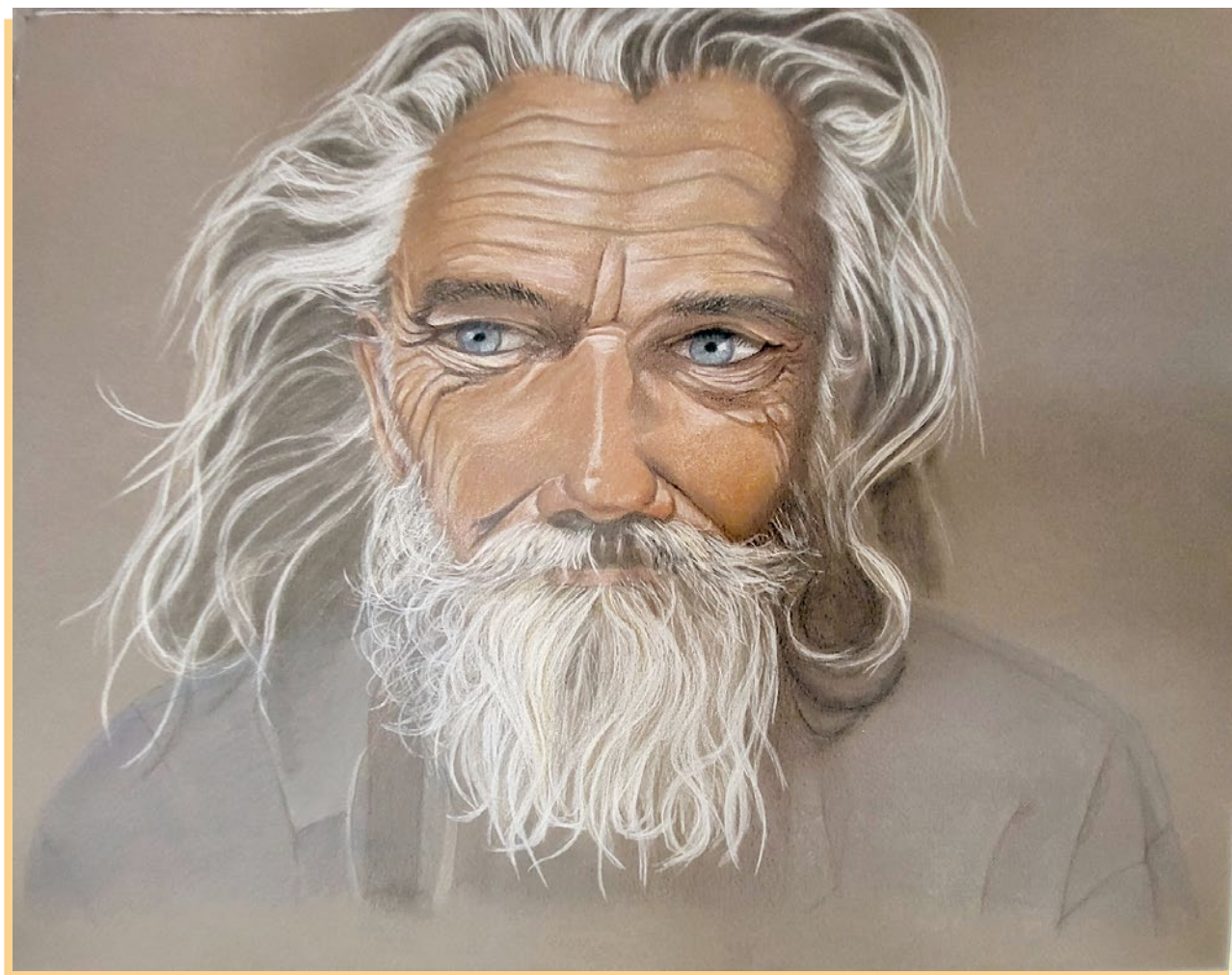
L'Echo : avec-vous déjà envisagé d'en faire un métier à temps plein ?

Stéphanie : non, pour moi cela reste un loisir. Loisir auquel j'aimerais consacrer encore plus de temps, mais le travail et la vie de famille sont des éléments prioritaires, qu'on ne peut pas oublier, même pour une « passion » !



Merci à Stéphanie d'avoir bien voulu nous parler de son expérience dans le domaine du dessin, art qu'elle pratique avec un talent stupéfiant, au point que ses dessins approchent de très près le médium photographique des photos d'antan, entre noir et blanc, sépia et autochromes, d'une grâce et d'une sensibilité sans pareil.

Svassalo53@gmail.com – 06 15 75 49 84





COLLÈGE YVES MONTAND JOURNÉE D'AMITIÉ FRANCO-ALLEMANDE

Depuis quelques années, le collège fête la **journée d'amitié franco-allemande**.

Autour du 22 janvier (date officielle), les écoles du secteur sont invitées à participer à différents ateliers pour découvrir l'allemand :

* atelier Quiz (avec des questions sur l'Allemagne), animé par des élèves germanistes et avec le soutien de Marie-France Melly (documentaliste).

* atelier "Parlons allemand" (petit cours de langue en allemand), animé par des élèves germanistes (cette année 4ème et 3ème).

* atelier "Musique" (petite chanson allemande) en coopération avec Bénédicte Jorda (professeure de musique).

* atelier "Schuhplattler" (initiation à une danse traditionnelle allemande), animé par Nadja Rondel (professeure

d'allemand) et ses élèves.

Cette année, toutes les écoles élémentaires de Vinon, Rians, Ginasservis et St-Julien ont participé, avec environ 160 élèves de CM2 au total.

Tous les élèves (venus habillés en binôme franco-allemand) sont partis avec un vrai BRETZEL (offert par le collège), pâtisserie salée typiquement allemande très appréciée des petits et des grands.

Un concours de dessin (exposition au collège) pour gagner un petit prix a été mis en place.

Les professeurs animatrices remercient le team directorial, Agnès Tarquin, principale, et Fabrice Gomez,



principal adjoint, pour leur soutien.

Joli projet à renouveler chaque année pour fêter cette amitié franco-allemande.

REMISE DU « DIPLÔME NATIONAL DU BREVET 2024 »

En présence de leurs professeurs d'alors et de leurs parents, les anciens élèves de 3ème du collège (année scolaire 2023/2024) sont venus recevoir leur Diplôme National du Brevet (DNB).

121 élèves ont été reçus.

*1 élève au CFG (Certificat de Formation Général), seul inscrit.

*102 Mentions (84 %) : Très bien: 33 - Bien: 45 - Assez Bien: 24

Heureux de tous se retrouver, ils ont apprécié de revoir les professeurs qui les ont conduits vers cette réussite, ainsi que l'ancien principal adjoint, Laurent Fernandez, qui a tenu à participer (Murielle Aymard, empêchée, était excusée).

Présidée par Agnès Tarquin, principale, accompagnée du principal adjoint Fabrice Gomez, la cérémonie s'est déroulée chaleureusement. Chaque élève a reçu son diplôme des mains du maire de sa commune. (Vinon, Saint-Julien, Rians, Ginasservis, Artigues).

Mme Tarquin a félicité les 121 élèves qui ont obtenu le DNB, saluant « leur courage et leur investissement » et n'a pas manqué de mettre en avant « l'engagement de l'ensemble des équipes pédagogiques ».

A tous, nous souhaitons une brillante réussite dans leurs futurs projets.





UNE ACTION EXPÉRIMENTALE POUR SENSIBILISER LES ÉLÈVES À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS AU COLLÈGE YVES MONTAND

Afin d'évaluer l'impact d'une sensibilisation à l'égalité entre les filles et les garçons, sur des classes de 3ème, Chantal Molinès, déléguée départementale aux Droits des Femmes (Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE*/Cabinet du Préfet), a co-construit une action avec le concours de Léa Lecornu, du Pôle Famille et Citoyenneté de la Communauté de Communes Provence Verdon, en y associant le Planning familial varois, partenaire historique du ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette journée a été organisée dans le cadre du plan triennal interministériel sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Toutes et Tous égaux.

168 élèves du collège Yves Montand, dirigé par Agnès Tarquin - principale très investie sur ces questions - ont participé à cette sensibilisation.

Après quelques mots introductifs d'Hervé Philibert, président de la CC Provence Verdon, la DDDFE est intervenue auprès des classes de 3ème. Puis, une troupe de théâtre a présenté des extraits de la pièce « Les femmes savantes » dans le cadre d'un théâtre

forum, et les équipes du Planning familial varois ont animé trois ateliers portant sur les dates clés des droits des femmes, les stéréotypes de genre, les violences sexistes et sexuelles. Les élèves ont été particulièrement intéressés par cette journée ; les filles et les garçons ont participé activement aux échanges avec les différents intervenants.

Cette journée fait l'objet de plusieurs évaluations (DDDFE et CC Provence Verdon, élèves). Ceux-ci sont repartis avec un souvenir de la journée, un pin's « toutes et tous égaux ».

** La DDDFE applique, impulse et coordonne la politique d'égalité entre les femmes et les hommes dé-*

finie par le gouvernement en fonction des spécificités du territoire départemental. Elle coordonne et organise des actions de terrain dans un ensemble vaste de domaines : emploi, formation, travail, éducation, social, santé, violences, culture, sport, etc., en faisant appel à un réseau large et ouvert de partenaires (associations, entreprises, institutions, services déconcentrés de l'État et élus).





A LA MAISON DU PARTAGE, LA JEUNESSE S'ENGAGE AUTOUR DE TROIS PROJETS INNOVANTS EN 2025.

Les jeunes de la Maison du Partage vont démontrer une fois de plus leur dynamisme et leur engagement à travers **trois projets ambitieux**. Imaginés et construits avec eux, ces projets ont pour objectif de les placer au cœur de l'action, en leur donnant les moyens d'être engagés au sein de leur territoire, et acteurs de leur propre apprentissage.

Des escape games pour apprendre autrement :

Les jeunes vont créer deux escape games uniques : l'un sur l'insertion professionnelle, et l'autre sur le rôle des centres sociaux et l'éducation populaire. De la conception des énigmes à la fabrication des boîtes de jeu, en passant par l'animation auprès du public, **ils seront impliqués à chaque étape**. Ces jeux leur permettront de mieux comprendre ces thématiques tout en développant des compétences en gestion de projet et en créativité.

Bulles d'égalité : un livre illustré pour ouvrir les consciences :

Comment parler des discriminations et favoriser une réflexion collective ? À travers le projet « Bulles d'égalité », **les jeunes vont réaliser une bande dessinée** dans laquelle ils aborderont différentes formes

**LA MAISON
DU PARTAGE**
Centre social et culturel



de discriminations, avec leurs mots et leurs dessins. Ce projet se conclura par une inauguration officielle pour valoriser leur travail et ouvrir le débat avec le public.

À la découverte d'une alimentation responsable :

Face à l'importance d'une alimentation saine et locale, un projet sur la nutrition sera lancé. Au programme : rencontres avec des agriculteurs, récoltes, ateliers cuisine avec un chef et une nutritionniste et création d'un livre de recettes. Ce livre, conçu par les jeunes, rassemblera leurs découvertes, recettes et conseils pour une alimentation plus responsable. **L'objectif est de sensibiliser aussi bien les adolescents que les parents.**

Ces trois projets illustrent la volonté de donner aux jeunes le pouvoir d'agir et de s'exprimer sur des sujets qui les concernent. En 2025, ils prouveront que la jeunesse a des idées et l'envie d'agir.

CAFÉ BÉBÉ : UN LIEU D'ACCUEIL POUR LES TOUT-PETITS ET LEURS PARENTS.

Le Café Bébé est un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), un espace chaleureux où les parents et leurs enfants de 0 à 3 ans peuvent se retrouver, échanger et jouer en toute liberté. Ouvert les lundis et mercredis matin de 9h à 11h30, cet accueil est libre, anonyme et gratuit.

Venez partager un moment convivial dans les locaux du Relais Petite Enfance (RPE) Lei Belugo (préfabriqué gris situé chemin du pas de Menc, dans la continuité de la crèche Les Abeillons).

Notre équipe d'accueillants sera ravie de vous y retrouver !

Infos :

**Centre Social et Culturel
"La Maison du Partage"**

162 Avenue de la Libération

83560 Vinon-sur-Verdon

04.92.79.34.62

<https://hautvarverdon.centres-sociaux.fr/>

**LA MAISON
DU PARTAGE**
Centre social et culturel

Lieu d'Accueil Enfants- Parents
(LAEP)

CAFÉ BÉBÉ

**Le café bébé vous accueille
tous les lundis et mercredis
de 9h à 11h30**

**Dans les locaux du
RPE Lei Belugo
à Vinon sur Verdon**

Pour les parents et leurs enfants de 0 à 3 ans.



THÉÂTRE À LA SALLE DES FÊTES

Proposé par la FNCTA Comité des Alpes de Haute Provence

Dimanche 23 mars à 17h :

Les belles sœurs

d'Eric Assous, par Cie "le manteau de Brômes". Une pendaison de crémaillère banale, en famille ... jusqu'à ce qu'une invitée, non prévue, ne vienne quelque peu perturber la soirée !

Durée 90 minutes. Tout public.

Dimanche 30 mars à 18h :

Théâtre sans animaux

de Jean Michel Ribes, par la Cie "Plume en ciel."

Dans une mise en scène volontairement sobre et dépouillée, ces saynètes subtiles et loufoques proposent des situations poétiques, et absurdes sur le tragique de la condition humaine en frisant le comique.

La Cie Plume en ciel était venue l'an dernier à Vinon avec la très belle histoire "Le collier d'Hélène".

Participation au chapeau

LES BALADINS VERDIÉROIS EN TOURNÉE DANS LE VAR !

Le vendredi 4 avril à 14h, préparez-vous pour un après-midi riche en émotions avec la troupe des **Baladins Verdiérois**, qui se produira à la salle des fêtes de Vinon-sur-Verdon. Une occasion unique de découvrir ou redécouvrir ces artistes talentueux dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Un spectacle pour tous, au chapeau.

Le spectacle est proposé **au chapeau**, une formule accessible et solidaire où chacun peut participer selon ses moyens. Les contributions volontaires permettent à la troupe de continuer à partager sa passion, tout en restant proche de son public.

Ne manquez pas cette belle occasion de soutenir des artistes locaux tout en passant un moment inoubliable en famille ou entre amis

Rendez-vous le 4 avril pour une expérience artistique mémorable !

VIDE-GRENIERS BROCANTES

2 DATES À NE PAS MANQUER

Dimanche 13 avril

Organisés par le Comité Municipal Cadre de Vie

Renseignements et inscriptions :
Mail : brocantes@vinon-sur-verdon.fr

Dimanche 18 mai

Organisé par l'association « les Chats de Vinon » avec le soutien du Comité Municipal Cadre de Vie

Renseignements et inscriptions :
Mail : leschatsdevinon@gmail.com

- Parking au bord du Verdon, Rive droite en amont du pont.
- Buvette et petite restauration sur place.

Documents disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site de la mairie.



*Les Baladins
Verdiérois*

*Vendredi 04 Avril
14h00
Vinon sur Verdon
Salle des Fêtes*

La Verdière
Saint Julien le Montagnier
Varages
Montmeyan
Ginasservis
Esparron de Pallières

EN TOURNÉE
DANS LE VAR

Surveillez l'affichage dans vos communes !




Programme* des animations de la médiathèque Joseph Piégay Mars, avril et mai 2025

Histoires de ...
Mercredi 15h30-16h15
Les 5/03, 2/04 et 7/05
À partir de 3 ans



Club de lecture Jeunesse
Mercredi 10h-11h
Les 19/03, 23/04 et 21/05
Jeunes de 8 à 12 ans



Club des lecteurs
Samedi de 10h à 11h30
Les 22/03 et 24/05
Adultes




Rencontre poétique : lecture de et par Thomas Vinau
Samedi 1^{er}/03 de 14h30 à 17h
Accueil de Thomas Vinau, poète et romancier prolifique. Lecture et présentation de ces deux dernières publications.
Public adulte – Entrée libre




Conférence « Saint-Pierre et la montagne »
Samedi 5/04, de 17h à 18h30
Le rappeur martiniquais **Awa Isoa** propose de faire résonner le roman *Basses Terres* d'Estelle-Sarah Bulle avec l'histoire de Saint-Pierre. La rencontre sera suivie d'une démonstration de gwoka.
Tout public – Entrée libre




Rencontre littéraire dans le cadre du Prix des lecteurs 2025
Samedi 26/04, de 9h30 à 11h30
Rencontre avec **Estelle-Sarah Bulle**, en lice pour le prix des lecteurs pour son roman *Basses Terres*, aux éd. Liana Levi, Paris
Public adulte - Entrée libre




Séance cinéma
Chaque samedi à 14h15 durant les vacances de printemps : 12 et 19/04
Public familial



Atelier d'écriture 2^e volet sur le thème du voyage, animé par Françoise Broilliard
Samedi 17/05 de 14h à 16h30
Public adulte – sur inscription



Animations Jeunesse « Les p'tits lecteurs en fête »
Samedi 17/05, de 9h à 16h
En partenariat avec le Relais Petite Enfance et la Rural'Mobile de la Maison du Partage
"La Ferme animée" :
- lectures, jeux et livres à la médiathèque et sur son parking pour les familles (enfants de 0 à 6 ans) - Entrée libre
- ateliers à la médiathèque (enfants de 6 à 8 ans) - sur inscription
Goûter pour clore la journée





LES TRANS-PIADES

Cette année les Trans-Piades se tiendront les 7 et 8 juin sur les communes de Saint-Julien-le-Montagnier (village hôte), Vinon-sur-Verdon et Ginasservis.

Ce weekend sportif et convivial est destiné à tous les amateurs de nature, de VTT et de randonnée.

Trans-Piades c'est un weekend de plaisir qui débute, le samedi soir, avec une randonnée VTT suivie d'un repas et d'un concert. Le dimanche plusieurs parcours VTT sont proposés ainsi qu'un parcours Gravel et une Randonnée pédestre.

Samedi 7 juin

Nous donnons rendez-vous aux inscrits au village départ de Saint-Julien, pour un départ groupé à 17h30 pour environ 15 km de VTT avec un ravitaillement gourmand. Ce parcours est tout public.

Au retour, une restauration et un concert ouvert à tous viendront compléter la soirée.

Dimanche 8 juin

VTT : parcours familial, ludique ou sportif ? A vous de choisir !

Trans-Piades vous propose 6 parcours, de 10 à 70 km.



Depuis 2003, « Trans-Piades » dispose du label « Randos d'Or » décerné par la Fédération Française de Cyclisme. Ce label atteste d'une organisation de qualité où la convivialité est au rendez-vous. Il récompense les plus belles randonnées VTT de France.

Randonnée pédestre : venez profiter à pied des jolis paysages du Haut Var.

La randonnée pédestre est une boucle tracée et balisée qui parcourt les sentiers de la commune de Saint-Julien.

La randonnée est ouverte à tous, les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte.

Gravel : Découvrez notre parcours de 70 kilomètres sur des revêtements variés sur route ou en pleine nature.

Amoureux des beaux paysages de Provence et de nature, n'hésitez pas à participer à cette édition et à suivre toute notre actualité sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram : Trans-Piades).

Retrouvez-nous également sur notre site internet: <https://transpiades.com/tp/>.

Ouverture des pré-inscriptions le 1er Mai.





Samedi 26 avril
à partir de 20h
Salle des fêtes
de Vinon sur Verdon
Blind test
Soirée dansante
animée
PAR DUO 3 D
ANIMATION
Buvette et petite restauration sur place
Réservation au 06 20 74 38 58 ou 06 60 67 84 75
Entrée 5€ + une consommation gratuite



FOCUS SUR L'AÉROCLUB DE CADARACHE PROVENCE UN AVION ÉLECTRIQUE UNIQUE EN SON GENRE. "SILENCIEUX", "ZÉRO ÉMISSION"...



Depuis quelque temps, le club aéronautique loue un avion électrique, premier de son genre à être autorisé dans nos cieux et permettant notamment de former les élèves pilotes.

L'aéroclub de Cadarache, basé sur l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon, loue actuellement un nouvel appareil unique en son genre dans le Var : le "Pipistrel Velis Electro". L'avion léger biplace monomoteur électrique, fabriqué par le constructeur slovène Pipistrel, est le premier au monde à recevoir une certification de l'Agence Européenne de Sécurité Aérienne (EASA).



le **LAPL** (Light Aircraft Pilot License) et le **PPL** (Privat Pilot License). L'Aéroclub vous permet de vous former à ces deux licences, y compris à la licence de Pilote ULM.

Les deux licences vous permettent de **piloter la**

plupart des avions monomoteurs dits "populaires": Cessna 152 & 172, Piper PA28, Robin DR400. Elles permettent également d'emmener des passagers sur vos vols et de partager cette expérience avec vos amis et votre famille.

Un **PPL** vous permettra donc de **piloter des avions immatriculés en Europe à travers le monde.** Dans le cas d'un **LAPL** vous serez limité à l'Europe.

Le **LAPL** et le **PPL** vous permettent de **piloter des avions monomoteurs.** Avec le LAPL cela est inclus dans la licence. Avec le PPL il est ajouté en tant que classe "SEP" (Single Engine Piston).

C'est une **différence fondamentale car le LAPL et le PPL sont valable à vie, mais la classe SEP est valable deux ans.**

OUVRIR LE CIEL A TOUS

En partenariat avec « Aviation Sans Frontières » (ASF), le club met à disposition ses moyens aériens et ses pilotes bénévoles pour permettre aux personnes handicapées de goûter au plaisir de voler, de découvrir la terre vue du ciel.

Un effort particulier est fait depuis quelques années en direction des jeunes. Des conventions ont été signées avec les collèges des environs pour la formation au Brevet d'Initiation en Aéronautique (BIA).

Le club participe aux fêtes aéronautiques organisées par la FFA.

Renseignements et contact :

aeroclub.cadarache@orange.fr

Tél : 04 92 78 81 09

Web : aeroclub-cadarache-provence.fr

Utilisé pour la formation.

Le Vélis électro est utilisé pour former les pilotes de l'Aéroclub lors de la première phase de pilotage. Les élèves passent ensuite sur un avion thermique pour la phase de navigation. L'Aéroclub est habilité à faire passer la qualification électrique, en plus d'autres formations.

Les riverains apprécient la venue de cet avion avec un niveau sonore de 60 dBA. Le Vélis électro est considérablement plus silencieux que les autres avions et ne produit aucun gaz de combustion. Lors du processus de certification, il a démontré sa capacité à résister aux pannes, à l'emballement thermique des batteries et aux charges de collision.

L'aéroclub de Cadarache Provence en quelques mots.

Créé en 1962 par une poignée de passionnés qui travaillent au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), l'aéroclub est affilié à la Fédération Française Aéronautique (FFA). Il compte 50 adhérents de tous âges et de tous horizons. Il est équipé de deux hangars, de locaux administratifs et de trois avions : un Robin DR400 de 120 cv, un Piper PA28 de 180 cv et un Vélis électro.

Les formations proposées.

En **France** et pour l'ensemble de l'**Europe**, il existe deux licences qui vous permettent de piloter un avion de masse maxi supérieur à 500kg (en dessous c'est un ULM),





COUNTRY DANCE PASSION

La saison 2024-2025 de notre club de country bat son plein !

Les prochains bals country organisés à la salle des Fêtes auront lieu les samedis 29 mars (soirée spéciale Saint Patrick avec danses irlandaises) et 19 avril.

L'entrée est gratuite pour les non danseurs, venez donc nous rejoindre pour vous imprégner de l'ambiance et découvrir cet univers si particulier !

Nous sommes également disponibles gratuitement pour réaliser toutes sortes de prestations country (démonstration, initiation) pour des fêtes locales ou des événements spécifiques. N'hésitez pas à nous contacter et à aller sur notre site pour plus d'informations :

<https://sites.google.com/view/countrydancepassion/country-dance-passion>.



Bal country organisé par Country Dance Passion dans la salle des Fêtes – le 25 janvier 2025

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE MAKTOUBA UNE PASSION DESTINÉE....

Le Centre Chorégraphique MAKTOUBA souhaite vous présenter l'équipe des jeunes bénévoles ! Myriam, Léa, Mélissa B. Gabrielle, Mélissa O. participent tout au long de l'année à l'encadrement des activités gymniques de la Section des P'tits Débrouillards. (De 18 mois à 6 ans).

Sous l'égide d'un professeur Diplômé d'État (Naama Zribi), notre équipe apprend et transmet toutes les techniques liées aux activités gymniques et aux parcours de motricité, sans oublier le domaine de la sécurité et de l'encadrement d'un groupe d'enfants.

A VENIR : Vous retrouverez très prochainement notre équipe de cheerleaders sur les terrains de base ball, de handball et de basket ! Notre troupe de danseuses orientales animera **une soirée orientale le samedi 22 mars** à partir de 19h, salle Maurice Janetti à St Julien. (N'hésitez pas à faire appel à nos danseuses pour tous vos événements !)

Un spectacle à but caritatif est en cours de préparation !!! (Action contre la faim/ Unicef/Restos du Coeur. (1 entrée = 1 paquet de pâtes ou de riz ou 1 conserve).

Autre projet en cours... l'accueil des Assistantes maternelles sur nos activités gymniques et l'ouverture d'une section parents/enfants autour de la danse et des activités gymniques.

A VOS AGENDAS : notre grand spectacle de fin d'année aura lieu le **mercredi 4 juin 2025 à 19h** au Théâtre Jean Le Bleu à Manosque (Ouverture de la billetterie en mars) et le **vendredi 20 juin 2025** à Vinon.

Toutes les infos : Facebook : Centre Chorégraphique Maktouba

Mail : centre.choregraphiquemaktouba83@yahoo.com Tél : 06 88 35 07 04





LE CLUB DE FOOT SC VINONNAIS

Le Club continue sa progression avec la remise du "Label Jeunes" du District 04/05. Une récompense que seulement 3 autres Clubs ont reçue, et que nous sommes fiers de pouvoir afficher.

Nos U13 rejoignent le Championnat à 11 qui débutera début mars, pour une future accession en U14R pour les deux premières équipes.

Nous avons également organisé la cérémonie en hommage à Jacques Mercadal, en donnant son nom à notre école de foot. Nous remercions toutes les personnes présentes.

Nous remercions également ceux qui ont participé à notre collecte de dons pour Octobre Rose. 160 € collectés pour une association de lutte contre le cancer du sein, mais également la même somme récoltée en novembre pour la lutte contre le diabète T1 chez

les enfants, un joli don pour "Rire à la vie", une petite association pour les enfants malades.

N'oubliez pas que nous organisons toujours nos stages de football avec notre manager sportif, toutes les premières semaines de vacances scolaires (ouverts aussi aux non licenciés).

A vos agendas : nous aurons notre loto le 5 avril à la salle des fêtes, un 2ème loto en plein air sur la place du village le 6 juillet, notre première Kermesse le 21 mai au stade (ouverte à tous les enfants), et enfin un vide dressing dont la date reste à fixer.

Nous comptons sur votre présence à tous.

Allez les jaunes et noirs !

Daniel Chastel, président



DO YOU SPEAK ENGLISH ?

L'association Piccadilly dispense des cours d'anglais sous forme de groupes de conversation et en formules particulières.

Nous organisons aussi des stages en immersion pendant les vacances scolaires.

Contactez Olivier au
0787384574
ou olivierbrouaux83@gmail.com



CÔTÉ ASSOCIATIONS



L'ACSV FETE SES 60 ANS !!!!

L'ACSV (Foyer des jeunes) célèbre 60 ans d'engagement sportif et culturel au service de la communauté.

L'année 2025 marque un tournant important pour l'association, qui fête ses 60 ans d'existence. Fondée en 1965, l'association a su s'impliquer profondément dans la vie de Vinon-sur-Verdon, en proposant des activités sportives et culturelles variées et en fédérant les habitants autour de valeurs de solidarité et de convivialité.

Depuis sa création, l'ACSV n'a cessé d'évoluer pour s'adapter aux besoins de la communauté. Elle a été fondée par un groupe de passionnés en 1965, avec l'objectif de promouvoir les activités sportives et culturelles au cœur de notre village. Au fil des ans, de nouvelles sections ont vu le jour, attirant un public toujours plus large, et au-delà de Vinon. Les sections sportives et culturelles proposées sont nombreuses et adaptées à tous les âges et tous les niveaux. Aujourd'hui, l'ACSV compte parmi ses membres des pratiquants de 28 disciplines, allant de l'Aéromodélisme à la Zumba.



Programme à venir suivez-nous sur Facebook ACSV vinon

Un mot de quelques sections :

Section Handball

L'équipe de Handball adultes joue tous les mercredis soir au gymnase.

Une dizaine de matchs est organisée dans l'année avec les communes voisines, dans la bonne humeur.

N'hésitez pas à les rejoindre, filles et garçons vous accueilleront quel que soit votre niveau !

Nous proposons également du Handball enfants les mardis et samedis au gymnase, avec Cédric, diplômé de la fédération de Handball.

Section Ragga

134 élèves (adultes et enfants) préparent le spectacle de fin d'année avec Audrey, ainsi que les 10 ans de la création de la section « RAGGA » qui proposera un gala le 28 juin prochain à Gréoux-les-Bains

« Elles » sont prêtes à mettre le feu et vous attendent nombreux et nombreuses pour ces 2 événements.

Section « Zum'Dance »

tous les jeudis soir avec Pauline

Section « Babygym » le lundi soir avec Pauline

Activités proposées :

Aéromodélisme, Ragga - adultes et enfants, Aquarelle, Danse classique, Randonnée, Astronomie, Escalade adultes et enfants, Rock/Bachata, Babygym, Eveil gymnique, Théâtre, Badminton, Fitness, Volley adultes et ados, Beaux Arts, Gym acrobatique, VTT, Aquarelle, Handball adultes et enfants, Yoga, Astronomie, Hip-Hop, Zum'Dance, Chorale, Mangas, Course, Pilates, Qi-Gong.



Ce 60e anniversaire n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de la mairie de Vinon, qui soutient l'association depuis ses débuts. Grâce à l'engagement de nos élus et des services municipaux, nous avons pu bénéficier d'infrastructures adéquates et d'un accompagnement constant, qu'il s'agisse de la mise à disposition de locaux ou de la gestion des événements.

Forte de ces années de succès, l'ACSV - conduite par son conseil d'administration - compte sur la dynamique actuelle pour continuer à en faire un pilier de la vie sociale et culturelle de notre village, pour les décennies à venir.

Enfin, nous tenons à adresser nos sincères remerciements à tous ceux qui ont fait vivre cette association pendant toutes ces années : les bénévoles, les membres des conseils d'administration, les partenaires, et bien sûr, les différents présidents. Nous remercions tous nos adhérents vinonnais et des alentours de faire vivre notre association, et pour leur soutien indéfectible au fil des ans.

Nous vous donnons rendez-vous vendredi 13 et samedi 14 juin pour célébrer ensemble cet événement.





A.B.L.V. AMICALE BOULE LYONNAISE VINONNAISE (ABLV) (APPELÉE « GROSSE BOULE »)

l'équipe d'Embrun et l'A.B.L.V

L'ABLV a maintenant 13 ans et son activité se poursuit avec une douzaine de licenciés.

Sur l'année, elle organise deux concours officiels (un en quinettes et l'autre en doublettes) inscrits au calendrier régional. Le cadre des jeux de boules situés à proximité du stade aux bords du Verdon est très apprécié des joueurs qui viennent de l'extérieur.

L'Amicale participe chaque année au championnat interclubs qui se traduit dans un premier temps par des rencontres de poules. Cette année la compétition interclubs a débuté au mois d'octobre. L'ABLV était dans une poule de trois avec pour adversaires Embrun et Gap. Après 4 rencontres qualificatives aller et retour, le résultat est bon : trois victoires et une défaite contre Embrun chez eux. L'ABLV est première de poule et qualifiée pour les barrages qui auront lieu courant Mars à domicile. Adversaire à déterminer lors du tirage au sort.

En 2024 deux lotos ont été organisés par le club. Cela aide à sa bonne marche.

Cette année, deux lotos seront à nouveau organisés : un au mois d'août et l'autre en décembre.

Des entraînements sont organisés régulièrement : les mercredis et vendredis selon disponibilité des



joueurs. L'été 17 h et l'hiver en début d'après midi.

En été des parties sont aussi disputées en nocturne à partir de 20h30, les jeux étant équipés de l'éclairage.

L'A.B.L.V. recrute et toute facilité sera donnée aux novices ou aux joueurs déjà confirmés pour intégrer le club.

Contacts : Futelot Yves : 06 80 81 82 67

BONORAT Jonathan : 06 88 53 41 19

Garambois Patrick : 06 12 08 74 37

Le Président : Yves Futelot

UN PETIT POINT SUR LA FÊTE DE NOËL ORGANISÉE PAR LA COUR DES GRANDS...

... en décembre dernier, avec la venue du Père-Noël.

Démonstrations de danse acrobatique des Etoiles de Vinon et de l'école de danse Maktouba, suivies d'un goûter offert avec chocolat chaud et manalas.

... et bien sûr... la célèbre boum.

On se retrouve le samedi 7 juin 2025 à 14h dans la cour de l'école primaire pour la fête de fin d'année avec des jeux, des spectacles et notre grande tombola.





La lettre de Charlotte Fêtes et traditions de janvier à mars.

Laissons derrière nous les traditionnelles fêtes de fin d'année et le temps des bulles festives. Après cette embellie d'explosives parenthèses d'euphorie et d'allégresse, nous passons brutalement dans une nouvelle année, qu'il va bien falloir dérouler comme un nouveau parchemin.

Mais les fêtes ne manquent cependant pas après ce 1er janvier de chaque année, qui nous laissent encore dans l'illusion d'un renouveau.

Ces fêtes traditionnelles participaient alors de manière prégnante à la vie quotidienne des Vinonnais, car elles apportaient chaleur, amitié, cordialité, et une animation appréciée pendant ces jours d'hiver où le temps raccourci apporte une envie de vivre en harmonie avec les autres.

• L'Épiphanie

Du grec signifiant « apparition » ou « manifestation », est une fête chrétienne. Chez les catholiques, elle fait référence à la visite des rois mages venus à Bethléem auprès de l'enfant Jésus, douze jours après Noël et la naissance de ce dernier. Ces 12 jours représentent aussi le décalage entre le calendrier lunaire et le calendrier solaire.

C'est le « jour des Rois » et dans notre belle commune, personne ne manquait de « tirer les rois ». La galette, si elle est mangée tout au long du premier mois de l'année, se déguste généralement **autour du 6 janvier**. Mais manger la **galette des rois** à l'occasion de l'Épiphanie n'a rien de religieux. Au contraire, "tirer les rois" était d'abord une pratique païenne dont les origines se trouvent durant l'Antiquité romaine.

En Provence, la galette est une **brioche** en forme de couronne, à base d'écorce d'orange et de fleur d'oranger, garnie de sucre et de **fruits confits** (cédrot, pastèque, bigarreaux... le plus souvent fabriqués à Apt (Les nombreux vergers du Pays d'Apt, pour la fabrication des fruits confits, ont valu à la ville d'Apt une renommée mondiale).



A l'intérieur de celle-ci, la « fève », (la vraie fève, c'est le **haricot sec**. Celui que les grands-mères utilisaient). C'est la fève la plus naturelle mais aussi la plus économique. Dans le même rayon, il y a aussi le grain de café, la cacahuète ou la pistache ou encore une noisette ou une amande), et le « **baigneur** » (en porcelaine, qui représente un bébé emmaillotté). Celui ou celle qui avait la « fève » devenait roi ou reine, et devait alors offrir la prochaine galette (1). Celui ou celle qui avait le « sujet » devait offrir la boisson (muscat ou champagne selon la bourse, ou encore – à l'époque – le mousseux de Vinon, issu du vin de la coopérative, transformé à Brignoles).

C'est ainsi que pendant un mois se réunissaient le soir parents et amis pour « manger la brioche des rois ». Et on s'invitait volontiers, de maison à maison, puisque c'est l'hiver, « la saison où on ne travaille pas, donc on a le temps » (2)

• La brioche était découpée, parfois avec une part de plus pour le pauvre ou « part du Bon Dieu », puis ensuite distribuée par un enfant sous la table, ou les yeux fermés, qui nomme les convives au fur et à mesure qu'on désigne les parts.

A partir de 1960, la « galette » est apparue à Vinon, pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants qui ne connaissaient pas la « couronne provençale ». Depuis, la galette « sèche » a évolué vers des garnitures à la pâte d'amandes, à la frangipane ou même à la compote de pommes ou autre...



Et les rois et reines d'un jour sont toujours fêtés aux tables vinonnaises.

(1) Certains d'entre eux conservaient la fève dans leur porte-monnaie, pour avoir de l'argent toute l'année.

(2) Rappelons que la majorité des Vinonnais étaient des « gens de la terre » pour lesquels les mois d'hiver étaient une période « creuse »

• Le Saint Nom de Jésus

Selon la Loi de Moïse, le huitième jour après sa naissance à Bethléem, l'Enfant-Dieu a reçu son nom au moment du rite de la circoncision. Un nom que Dieu, par l'intermédiaire de son ange, avait révélé à Marie lors de l'Annonciation, ainsi qu'à Joseph dans l'intimité d'un rêve : « Elle enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus » (Matthieu 1, 21).

En l'honneur de ce jour où Joseph a nommé l'enfant (acte par lequel il assumait légalement son rôle de père), l'Église célèbre la fête du « Saint Nom de Jésus » chaque 3 janvier. Et c'est même le mois entier qui lui est traditionnellement consacré.



Une messe avait lieu à la Chapelle du Saint Nom de Jésus. Autrefois, peu entourée d'habitations, elle était le premier bâtiment visible sur la route de Ginasservis, et elle servait aussi d'abri pour les nécessiteux. Elle ouvrait à l'occasion de la fête du Saint Nom de Jésus le 14 janvier. (En 1789 le sieur Etienne Sias est tenu de payer 24 livres pour les tambourins et fifres qui sont venus pour la fête du Saint-Nom de Jésus). Pendant la messe, le pain est béni et distribué en morceaux à tous les présents. C'est encore la période creuse pour les agriculteurs, comme déjà dit plus haut, donc... tout le monde vient faire la fête : des manèges sont installés, des concours de boules organisés et on danse dans les remises et écuries, ou sur les aires à côté de la chapelle. Un homme venait chaque année avec sa carriole à bras en bois, regorgeant de diverses merceries qui faisaient le bonheur de ces dames. Jusque vers les années 2010, cette fête pouvait être traditionnellement suivie d'un apéritif offert par le Comité des Fêtes.

• La Chandeleur

La Chandeleur tire son nom du latin festa candelarum, la fête des chandelles. Dans l'antiquité romaine, la Festa Candelarum avait lieu à cette période de l'année (début février). Elle a donné son nom à notre Chandeleur. Il s'agissait déjà de la fête des chandelles ou des lumières.

Pourquoi mange-t-on des crêpes à la Chandeleur ?



Les Romains cuisinaient déjà des galettes épaisses à base d'eau et de farine de céréales et cuites sur des pierres chaudes. Ils les partageaient lors d'une fête autour du 15 février appelée les Luper-

cales, pendant laquelle ils célébraient Luperus, dieu de la fécondité et protecteur des troupeaux. Le pape Gélase 1er aurait offert ces galettes aux pèlerins,

ce qui serait à l'origine de la tradition des crêpes à la Chandeleur. La crêpe étant confectionnée avec la farine excédentaire de la récolte de l'année précédente, **elle était un symbole de prospérité.** On allumait des cierges à minuit et on mangeait des galettes de céréales pour invoquer le retour du soleil. Rondes et jaunes, galettes et crêpes ressemblent au disque solaire.

La Chandeleur est l'occasion de se réunir en famille ou avec ses amis pour manger des crêpes. Aujourd'hui, si la Chandeleur est devenue une réunion familiale ou amicale, quelques superstitions autour du sujet demeurent. Une bonne récolte serait promise aux paysans qui feraient des crêpes ce jour-là, et la prospérité serait assurée à celui qui fera sauter la première crêpe de la main droite, en tenant une pièce d'or dans la main gauche.

Dictons : "À la Chandeleur, l'hiver s'en va ou prend vigueur". « Si point ne veut de blé charbonneux, mange des crêpes à la Chandeleur ».

• Carnaval

De festivités païennes pour célébrer la fin de l'hiver aux « jours gras » de bombance précédant le Carême, le carnaval est un temps de transgression des interdits et d'inversion des valeurs. Les habitants se déguisaient lors de défilés en musique et de mascarades avant d'entamer la période de quarante jours de jeûne. Sa période s'étend du jour des Rois jusqu'au mercredi des Cendres, lendemain du Mardi-gras. Cette année, **le carnaval commence le 11 janvier et se termine le 27 avril.**



Le carnaval peut ainsi être considéré comme **un rite de passage de l'obscurité à la lumière, de l'hiver à l'été** : une fête de la fertilité, la première fête printanière de la nouvelle année. Cette fête issue des célébrations chrétiennes est tombée en désuétude en France. Elle reste marquée par l'organisation des carnivals et la fabrication de pâtisseries comme **les bugnes**, spécialité du sud-est de la France.

Mardi gras : ce jour qui tombe chaque année entre le 3 février et le 9 mars est devenu synonyme de carnaval et de nourriture riche, mais sa signification dans le cadre des pratiques des chrétiens est souvent méconnue, de même que ses origines.

Si elle ne fait pas partie de la liturgie chrétienne, c'est-à-dire de l'ensemble des pratiques et cérémonies pouvant être qualifiées de "religieuses", elle est en effet indissociable de plusieurs moments importants pour les fidèles.



Dernier jour d'excès avant les 40 jours de Carême.

Mardi gras est en effet le dernier jour avant le début du Carême, cette période de quarante jours durant laquelle les chrétiens sont amenés à pratiquer le jeûne et l'abstinence avant la fête de Pâques.

Ce "mardi gras" est donc traditionnellement le dernier jour durant lequel les fidèles peuvent se permettre des excès, notamment alimentaires. Il est d'ailleurs suivi du mercredi des cendres, le jour de pénitence qui marque le début des 40 jours de Carême.

Mais la journée de Mardi gras n'est pas née avec le christianisme. Elle trouve son origine dans la fête païenne romaine des "calendes de mars" célébrée par les Romains pour marquer le "réveil de la nature". Elle a ensuite été reprise par les chrétiens au IV^{ème} siècle.

Un jour de carnaval

Ce jour est également associé au déroulement d'un carnaval qui peut d'ailleurs être le point final de plusieurs jours de fêtes dans le cadre des sept jours gras. Ces célébrations colorées qui se déploient dans les rues seraient apparues au XI^{ème} siècle à Venise, encore connue pour son célèbre carnaval aujourd'hui.

Le terme "carnaval" vient d'ailleurs lui-même de l'italien carnilevare, composé de "carne", qui signifie "viande" et de "levare" qui se traduit en français par "enlever". Jusqu'au XIX^{ème} siècle, le nom masculin carême-prenant a été utilisé en français à égalité avec carnaval. En France, on peut trouver des variantes régionales de carême-prenant, telles que caramentran dans notre Provence.

• Le Caramentran

Qu'est-ce que (le) Caramentran ? Tout comme le carnaval, à qui il est associé, ce nom provençal date de la nuit des temps.

Il y a plusieurs orthographes, en fonction des variétés de provençal, l'origine du nom est carême-entrant, carême-prenant (entrer en carême). On peut trouver, par exemple, Carmentran, Caramentran, Quaresmentran, Carementran... Autrefois, Caramentran désignait les trois jours gras (dimanche, lundi, mardi) qui précèdent le mercredi des Cendres, l'entrée en carême. Ces jours gras étaient là pour exorciser la pauvreté alimentaire (le moment où les provisions d'hiver s'épuisent) et se préparer à la nouvelle saison.

Puis Caramentran s'est appliqué à sa représentation

symbolique qu'est le mannequin personnifiant le **Carnaval** que partout l'on promène dans les rues, le mercredi des Cendres, et que l'on brûle ensuite sur la place publique comme l'on brûlait en effigie les personnages condamnés par la vindicte populaire. Dans le parler populaire provençal, traiter quelqu'un de caramentran, c'est se moquer de ses oripeaux aux couleurs mal assorties : « T'as vu comme tu t'habilles ? On dirait un caramentran ! ».

Si le mercredi est maigre, le repas collectif du mardi est gras, d'où « Mardi gras ». Ce jour est aussi un jour de collecte qu'on appelle aussi « la quête des œufs », qui se nomme en Provence, l'acampado dis iou. Les minots de l'époque faisaient le tour des Bastides pour récolter œufs, légumes, huile d'olive, ail... afin d'avoir tous les ingrédients nécessaires à

la fabrication de l'**aioli** qui - ce jour-là - est traditionnellement dégusté, pour ensuite faire maigre pendant 40 jours. On est invité à jeûner et à s'abstenir de manger de la viande. Mais cela ne signifie pas que l'on doive renoncer au plaisir de la table. **Au contraire, nous pouvons savourer l'un des plats les plus emblématiques de la Provence : l'aioli.**

Ce plat simple mais savoureux est une véritable institution en Provence.

Il se déguste en famille ou entre amis, dans une ambiance conviviale

et chaleureuse. Il symbolise aussi le respect des traditions et du terroir provençal. L'aioli est en effet issu d'une recette ancestrale qui remonte au Moyen Âge. Il était alors consommé par les pêcheurs qui revenaient au port avec leur cargaison de morue salée.

Toutes ces traditions malheureusement, se perdent peu à peu. Il n'y a pas encore si longtemps, les

enfants des écoles vinonnaises – costumés - participaient – dans une grande liesse – au défilé, puis à la mise à feu de Caramentran, au bord du Verdon... sous l'œil attentif de nos pompiers vinonnais et de leur matériel, prêts à intervenir au vol de la moindre flammèche.



Avant l'entrée dans ce printemps 2025, vous aurez peut-être profité de tous ces bons moments relatifs à un repas chaleureux, « pris ensemble » autour d'une bonne table, qui favorisent des relations agréables, plaisantes entre les membres d'un groupe, ou en famille.

Profitez de chaque instant.. Charlotte.

Le bonheur est la seule chose qui se multiplie quand on la partage". Albert Schweitzer



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNE : RESTEZ INFORMÉS EN TEMPS RÉEL !

La municipalité est heureuse de vous annoncer la mise en place d'un outil moderne et pratique : l'**application mobile Intra-Muros**, conçue pour vous tenir informés de l'actualité de la commune (et de ses environs).

Une application simple et utile.

Intra-Muros est une application mobile gratuite, disponible sur **Android et iOS**, qui permet de centraliser toutes les informations relatives à la vie locale. En quelques clics, accédez à l'agenda des événements, aux actualités, aux informations pratiques, ainsi qu'aux alertes en temps réel.

Abonnez-vous aux notifications.

Pour profiter pleinement de cet outil, nous vous conseillons de vous **abonner aux différentes catégories de notifications** disponibles.

- **Alertes majeures** : pour être informés immédiatement en cas de situations urgentes (météo, travaux, incidents).
- **Informations communales** : pour ne rien manquer sur la vie quotidienne de votre commune !

Grâce à ces notifications personnalisables, vous serez informés en temps réel des informations qui vous concernent directement.

Comment télécharger l'application ?

1. Rendez-vous sur le **Google Play Store** ou l'**App Store** depuis votre smartphone.
2. Recherchez **Intra-Muros** et téléchargez l'application.
3. Une fois installée, sélectionnez « Vinon-sur-Verdon », et personnalisez vos abonnements pour recevoir les informations qui vous intéressent.

Restez connectés à votre commune !

En téléchargeant Intra-Muros, vous bénéficiez d'un accès simplifié aux informations et services. Cette ini-

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours.

tiative vise à renforcer le lien entre la municipalité et ses habitants, pour une communication toujours plus efficace et réactive.

N'attendez plus : téléchargez dès aujourd'hui l'application Intra-Muros et découvrez tout ce qu'elle peut vous offrir !



REPRISE DE LA GESTION COMPLÈTE DE L'EAU PAR LA RÉGIE DLVAgglo

Depuis le 2 janvier 2025, la régie des Eaux DLVAgglo reprend la gestion complète des abonnés de la commune de Vinon-sur-Verdon. Ce changement marque une nouvelle étape dans la gestion des services de l'eau et de l'assainissement sur notre territoire.

Ce qui change pour vous :

Gestion des réseaux d'assainissement : la régie sera désormais votre unique interlocuteur pour toute question relative à un problème rencontré ou à une demande de travaux sur le réseau. **Vous devrez désormais contacter directement la Régie des Eaux DLVAgglo.**

Facturation et paiement :

Vous allez recevoir une facture de clôture de SUEZ, basée sur la relève de fin d'année 2024. Cette facture devra être réglée directement auprès de SUEZ.

Toutes les factures postérieures seront émises par la Régie DLVAgglo, qui devient votre nouveau prestataire unique.

Mise à jour des prélèvements automatiques :

Pour des raisons de protection des données personnelles, les coordonnées bancaires enregistrées chez SUEZ ne sont pas transférables à la Régie DLVAgglo.

Si vous souhaitez :

- Être prélevé à échéance (tous les 6 mois),
- Opter pour un paiement mensualisé,

Il est impératif de remplir un **mandat de prélèvement** et de le transmettre à la régie :

Par e-mail : regieeau@dlva.fr

Par courrier : DLVAgglo 1 rue du Château, BP 20, 04180 Villeneuve ou DLVAgglo Place du Docteur Joubert, 04100 Manosque

Le formulaire de prélèvement est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune.

Coordonnées et horaires d'ouverture

Standard : 04 92 78 41 33 / 04 92 70 50 57

Horaires : Villeneuve : lundi au jeudi, 8h00-12h00 et 13h30-16h30

Manosque : lundi au mercredi et vendredi, 8h00-12h00 et 13h30-16h30

Urgences techniques 24h/24 : 06 86 31 32 55

LES SAPEURS-POMPIERS DE VINON RECRUTENT

VENEZ NOUS RENCONTRER
CENTRE DE SECOURS - 27 RUE DU VERDON - 83560 VINON SUR VERDON

f SAPEURS POMPIERS DE VINON SUR VERDON f

CONCEPTION PAR DIGITHOWL | FACEBOOK



À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA COLLECTIVITÉ

Dans chaque bulletin municipal, nous vous proposerons de partir à la rencontre de ceux qui font vivre notre commune au quotidien. À travers cette nouvelle rubrique, vous découvrirez un métier exercé au sein de la collectivité : ses missions, ses défis, mais aussi les femmes et les hommes qui l'incarnent. L'occasion de mettre en lumière leur engagement et leur contribution essentielle à la vie du village.

• ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE – UN MÉTIER PASSION

Coralie Yébénès, responsable de l'accueil collectif pour mineurs, (enfants scolarisés en maternelle), répond à nos questions :

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots le rôle d'un animateur périscolaire ?

L'animateur périscolaire joue un rôle essentiel dans l'épanouissement des enfants en dehors du temps scolaire. Il assure leur surveillance et leur sécurité, tant physique que mentale, tout en proposant des activités variées en lien avec le projet éducatif de la collectivité. Ce projet, défini par les élus et mis en place par l'équipe d'animation, donne naissance à un projet pédagogique articulé autour de valeurs éducatives fortes.

Par exemple, cette année, le fil rouge est l'univers Disney. A travers le thème des cinq légendes, les enfants ont découvert l'histoire de la Petite Souris, intégrant ainsi une sensibilisation ludique à l'hygiène bucco-dentaire. Toutes les activités proposées véhiculent des valeurs fondamentales comme le vivre-ensemble, la protection de l'environnement, l'entraide, le partage et le respect du corps.

Comment s'organise une journée type pour un animateur ?

Une journée d'animateur périscolaire est rythmée par plusieurs temps forts :

- Le matin : préparation des animations, accueil des enfants, mise en place d'un temps fort d'activités (1h30), suivi d'un moment de jeu libre (30 minutes) avant la collation.
- Le midi : accompagnement du repas dans un cadre convivial, suivi d'un temps calme.
- L'après-midi : nouvelle session d'activités structurées (1h30), temps libre, puis accueil des parents au départ des enfants.

Même si l'accueil de loisirs se situe dans les locaux des écoles, les enfants font bien la distinction entre l'école et le temps périscolaire. L'ambiance, les activités et l'approche des animateurs sont différentes, ce qui leur permet de profiter pleinement de ce moment de détente et d'apprentissage.

Dès que l'occasion se présente, des sorties sont organisées pour varier les expériences et profiter des nombreux équipements à disposition. Gymnase, stade, city, cinéma, boulodrome ou encore balades en colline : autant d'espaces qui permettent aux en-



fants de s'évader, d'apprendre autrement et de pratiquer différentes activités en plein air ou en intérieur.

Pendant les vacances scolaires, l'organisation diffère légèrement. Les deux structures d'accueil (maternelle et élémentaire) suivent un fil conducteur commun, souvent inspiré de l'actualité ou de la saison.

L'an dernier, en raison des Jeux Olympiques, l'ensemble des vacances a été rythmé par des animations sportives.

Ces projets sont le fruit d'une réflexion collective, où chaque animateur apporte ses idées et contribue à leur mise en œuvre.

Compétences et qualités requises

Quelles sont les qualités essentielles pour être un bon animateur ?

Un bon animateur doit avant tout être rigoureux, patient et doté d'un excellent esprit d'équipe. Il est



un repère pour les enfants, ce qui implique d'être polyvalent, créatif et capable de s'adapter à leurs envies et à leur rythme.

Dans ce métier, la théorie et la pratique ne sont jamais exactement les mêmes : il faut savoir ajuster une activité en fonction de la dynamique du groupe et des besoins des enfants. L'ouverture d'esprit et la capacité à se renouveler sont donc des atouts précieux.

Quelles formations pour devenir animateur périscolaire ?

Il existe plusieurs parcours pour accéder à ce métier, selon les niveaux de responsabilité souhaités :

- **Le BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) : formation en trois étapes, indispensable pour encadrer des enfants.
- **Le BAPAAT** (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien) : un premier niveau de qualification dans l'animation.
- **Le BPJEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) : permet de se spécialiser après le BAFA.
- **Le CAP Petite Enfance** : particulièrement recommandé pour travailler en structure maternelle.
- **Le BAFD** (Brevet de Directeur de Centre de Vacances et de Loisirs) : pour évoluer vers des postes de direction.

Les défis et les satisfactions du métier

Quels sont les plus grands défis que rencontrent les animateurs au quotidien ?

L'un des défis majeurs est de donner envie aux enfants de revenir, surtout lorsqu'ils ne retrouvent pas forcément leurs amis sur les temps périscolaires. L'animateur doit alors créer un cadre accueillant et rassurant, où chacun se sent bien.

Un autre challenge est de proposer des activités ludiques et engageantes, qui captivent les enfants tout en transmettant des valeurs éducatives.

Enfin, l'un des plus grands plaisirs du métier, c'est lorsque des années plus tard, un ancien enfant traverse la rue pour venir vous saluer avec un grand sourire. C'est là que l'on mesure réellement l'impact de notre travail !

Avez-vous une anecdote ou un moment marquant à partager ?

Lors d'une sortie au Jardin des Enfants, au bord du Verdon, avec un groupe d'élèves de maternelle, nous avons raconté à l'un d'eux que déguster de la menthe lui apporterait de la sagesse. Convaincu par



Découverte de cecifoot.

cette idée, il y croit dur comme fer et ne manque jamais une occasion d'en déguster !

Message aux futurs animateurs

Que diriez-vous à une personne qui hésite à se lancer dans ce métier ?

L'animation est avant tout un métier de passion ! Pour s'épanouir, il faut aimer le contact avec les enfants, avoir de l'énergie à revendre, un bon sens du relationnel et un vrai esprit d'équipe.

C'est un travail enrichissant où l'on apprend tous les jours, tant sur soi-même que sur les autres. Si vous aimez le dialogue, la créativité et que vous êtes prêt à vous investir, foncez !

Pourquoi recommanderiez-vous ce métier aux jeunes ou aux personnes en reconversion ?

L'animation est un métier humain, dynamique et formateur, qui repose sur la transmission. Chaque jour, les animateurs partagent des connaissances, des valeurs et des savoir-faire avec les enfants, tout en apprenant eux-mêmes à leurs côtés.

C'est aussi un métier où l'on garde une âme d'enfant : il faut savoir s'émerveiller, jouer, imaginer et créer avec eux. Les animateurs sont un peu comme de grands enfants, avec une mission essentielle : éveiller la curiosité et l'autonomie des plus jeunes dans un cadre bienveillant et structurant.

Pour les jeunes en quête d'une première expérience ou pour ceux qui envisagent une reconversion, l'animation offre une opportunité unique de vivre des moments riches en émotions, de développer des compétences précieuses et d'avoir un impact concret sur l'épanouissement des enfants.

Nous remercions chaleureusement Coralie Yébénès d'avoir partagé avec nous sa vision inspirante du métier. C'est un réel plaisir d'entendre quelqu'un l'aimer autant, et nous lui souhaitons une bonne continuation !



DLVAGGLO S'EST ASSOCIÉE AVEC L'ENTREPRISE KAROS POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE AU QUOTIDIEN !

Téléchargez l'application KAROS, disponible sur tous les smartphones, et profitez gratuitement de ce service !

Plus d'informations - Service Mobilité - 04 92 70 34 00



Le covoiturage quotidien n'a jamais été aussi simple !

- 01** Téléchargez Karos 🚗
- 02** Créez votre compte en renseignant votre adresse de domicile et de travail
- 03** C'est parti ! Covoiturez avec qui vous voulez dans l'app 🏠



Vos covoitureurs vous attendent déjà 🚀



Pour télécharger l'appli Scannez-moi 📲

FRANCE NATION VERTE FONDS VERT
Azer - Mobiliser - Accélérer

DISPONIBLE SUR Google Play

Téléchargez dans l'App Store

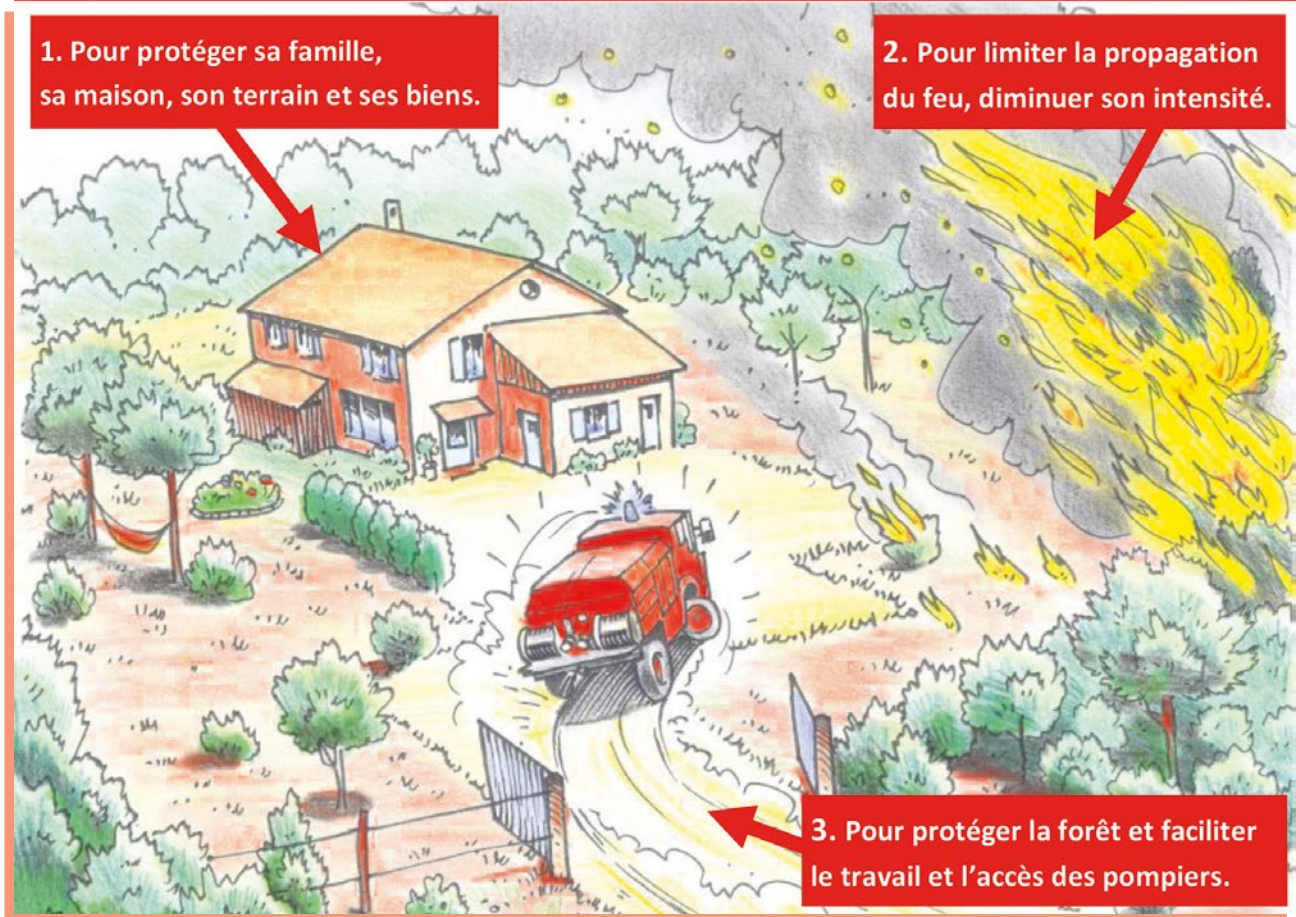
PLUS D'INFOS SUR **DLVA.fr**
04 92 70 34 00



LE DÉBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

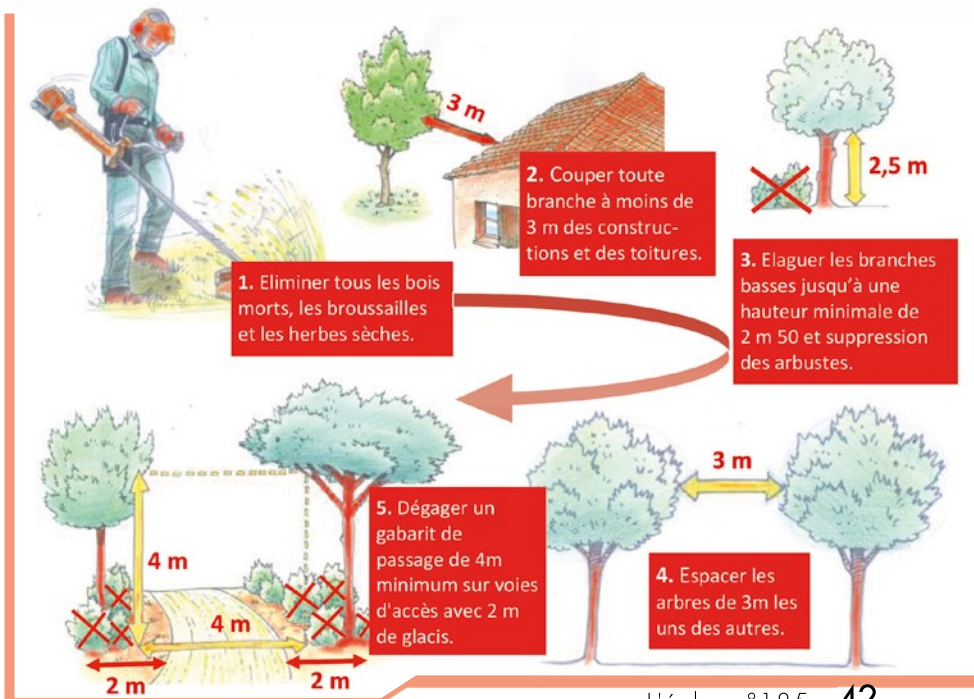
Débroussailler c'est une nécessité

La loi oblige tout propriétaire situé en forêt ou à moins de 200m d'une forêt à débroussailler son terrain et le chemin d'accès.



COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

Arrêté préfectoral réglementant le débroussaillage.



Suis-je à moins de 200 m de la forêt ?
Consultez le site : www.sigvar.org

SANCTIONS
Tout contrevenant s'expose à une amende de **135 €**.
Suite à une mise en demeure restée sans effets, il s'expose à une amende de **30 €/m²** non débroussaillé.



LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

Contexte réglementaire

Les Obligations Légales de Débroussaillage sont issues du Code Forestier, de ses articles L131-1 à L136-1 et notamment l'article L.131-10 :

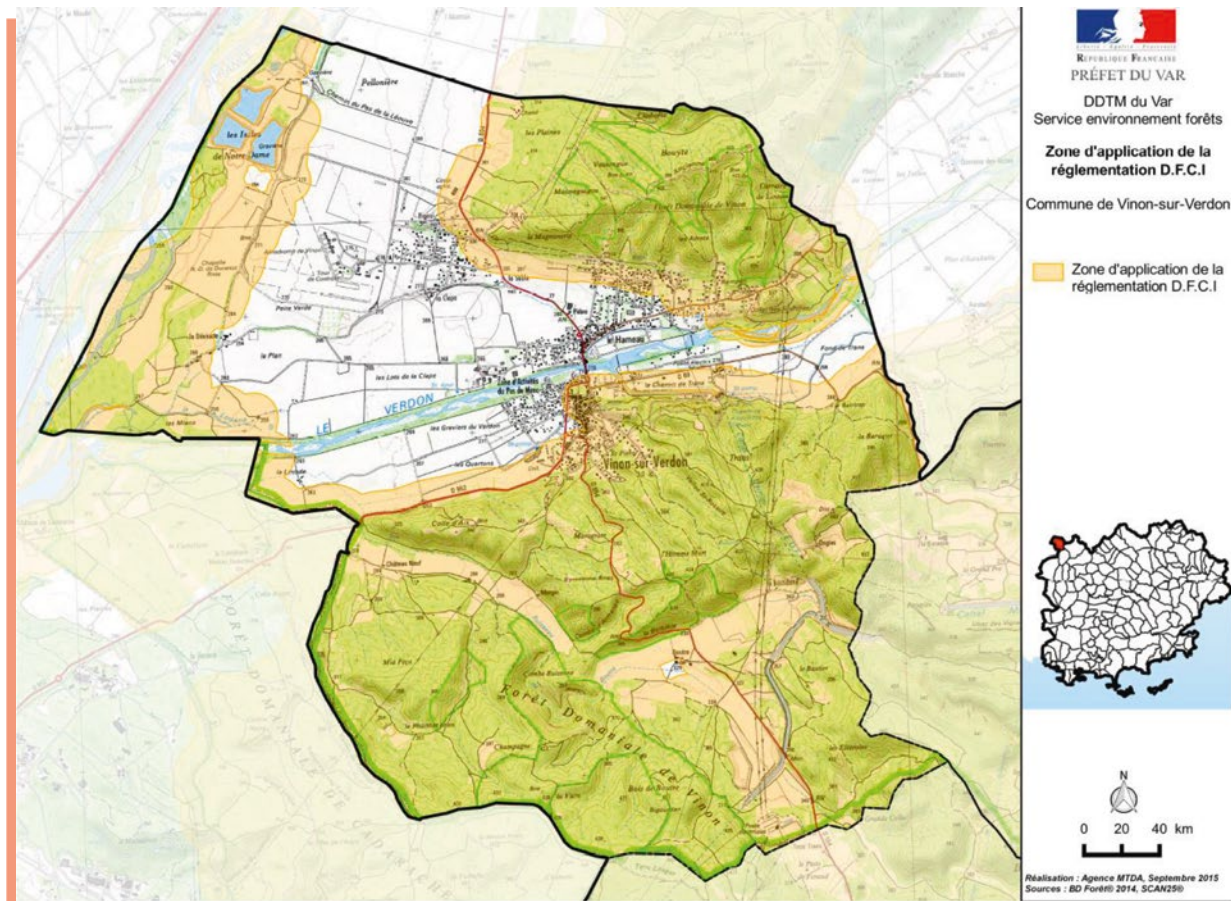
« On entend par débroussaillage pour l'application du présent titre, les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.

Le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques. »

Pour le département du Var, le préfet a pris un arrêté préfectoral portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var, en date du 30 Mars 2015 et définissant les caractéristiques principales suivantes :

Dans les zones soumises aux OLD, le débroussaillage est obligatoire dans le rayon de 50 mètres autour des constructions :

- Distance minimale entre houppiers : 3 mètres ou quelques bouquets d'arbres de moins de 15 mètres de diamètre ou bouquets d'arbustes de moins de 3 mètres de diamètre, séparés les uns des autres d'au moins 3 mètres et à plus de 20 mètres des constructions.
- Pas de végétaux ni branche d'arbre à moins de 3 mètres d'une construction.
- Ratissage de tous les végétaux sur 20 mètres des constructions.
- Haies séparatives à plus de 3 mètres des constructions, moins de 2 mètres d'épaisseur et de hauteur,
- Élagage des arbres jusqu'à 2,5 mètres de hauteur.
- Gabarit sans végétation d'une hauteur de 4 mètres sur les voies ouvertes à la circulation publique et les voies privées menant à une construction.
- Débroussaillage sur une profondeur de 2 mètres de part et d'autre des voies privées menant à une construction.
- Élimination de tous les rémanents des opérations de débroussaillage.





Objectifs du débroussaillage

L'objectif principal est de réduire la quantité de combustible en vue de diminuer l'intensité des incendies et de limiter la propagation du feu, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, de permettre le confinement des habitants dans la maison lorsque l'évacuation est non souhaitée ou impossible, faciliter l'intervention des services de secours, permettre la concentration des moyens de lutte sur la forêt, réduire le risque de départ de feu.

Le débroussaillage c'est :

- Supprimer des végétaux morts,
 - Couper les végétaux trop proches des murs et toitures,
 - Espacer les arbres de grande hauteur.
- Débroussaillage ne veut pas dire défrichage.

Obligations des propriétaires et sanctions

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires et à la charge des propriétaires de la parcelle dans les cas suivants :

- En zone U du PLU, toute la parcelle même s'il n'y a aucune construction, sur l'intégralité de la parcelle.
- En zone AU, A ou N, dans les forêts, bois, plantations, etc. ainsi que tous les terrains qui en sont situés à moins de 200 mètres, le débroussaillage est obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour des constructions et installations de toute nature, ainsi que le long des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 2 mètres (cf. arrêté préfectoral) de part et d'autre de la voie.
- Les terrains à cheval sur une zone urbaine et une zone non urbaine sont soumis aux deux réglementations.

En cas de non-respect des OLD, le contrevenant s'expose à une amende de 135 euros et à l'exécution de ses obligations et à ses frais par l'autorité locale, et en cas de refus après mise en demeure, à une amende pouvant aller jusqu'à 30 euros le m² non débroussaillé.

En zone non urbaine, lorsque le débroussaillage obligatoire s'étend au-delà de la limite de propriété, sur une parcelle non soumise au débroussaillage obligatoire (sans construction), il doit être poursuivi

Le maintien d'une végétation en particulier sur des secteurs en pente contribue à réduire les risques de ruissellement et assure la stabilité des terrains.

La carte en page précédente montre les espaces soumis aux OLD qui comprennent les massifs boisés et leur frange (200 mètres). Les quartiers concernés par les OLD sont les suivants :

- Quartier des Adrechs.
- Quartier du Saint-Rosaire.
- Quartier du Savéou.
- Chemin de Margin.
- Croix de Malte.
- Plaine agricole attenante à la route de Cadarache.
- Frange Est du quartier Pégouy.
- Vieux village.
- Route de Saint-Julien.

à la charge du propriétaire de la parcelle soumise (construction), après en avoir informé le propriétaire en lui demandant l'autorisation de pénétrer sur son terrain.

Les textes et jurisprudence en la matière ont établi une liste des constructions concernées par les OLD, en plus des immeubles d'habitation :

- Cabanon assez grand pour pouvoir faire l'objet d'une occupation humaine ou stocker des biens de valeurs,
- Ateliers & garages,
- Hangars,
- Serres permanentes,
- Piscines,
- Cimetières,
- Terrains de sport,
- Stands de tir,
- Aires de stationnement,
- Dépôts de véhicules,
- Tarmacs,
- Carrières,
- Citernes de gaz,
- Décharges,
- Eoliennes,



- Fermes photovoltaïques,
- Postes électriques (transformateurs, etc.),
- Antennes, radars, relais,
- Caravanes présentes sur de longues périodes,
- Habitations légères de loisirs,
- Camping et parcs résidentiels de loisirs,
- Garages collectifs de caravanes,
- Aires d'accueil des gens du voyage.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à vous rapprocher des services techniques municipaux (servicetechniques@vinon-sur-verdon.fr 04 92 71 73 90) ou de la police municipale (policemunicipale@vinon-sur-verdon.fr - 04 92 78 98 60).

Il est rappelé que pour les particuliers, les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers et qu'en conséquence, sauf dérogation,

il est interdit de :

- les brûler à l'air libre,
- les brûler avec un incinérateur de jardin.

Il est possible de :

- les utiliser en paillage ou en compost individuel,
- les déposer en déchetterie dans les conditions fixées par le service en charge de la gestion.

Sources : <http://fransylva-paca.fr/wp/les-obligations-legales-de-debroussaillage-old/>

<https://agriculture.gouv.fr/un-guide-technique-sur-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old>

ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES.

Les plantations ne doivent pas empiéter sur la voie publique : les haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir, encore moins constituer une gêne ou un danger pour le trafic routier. Si tel était le cas, le maire peut contraindre le propriétaire à élaguer ses haies. Sans réaction de sa part, le maire pourra ensuite procéder à l'exécution forcée de l'élagage (article L2212-2-2 du Code général). Dans ce cas, les frais occasionnés seront totalement à la charge du propriétaire.

Outre ces obligations, les propriétaires sont susceptibles de payer une amende de 1500 euros au cas où les arbres ou haies de leurs propriétés se trouvent à moins de deux mètres de la route, sauf s'ils possèdent une autorisation.





NUISANCES SONORES

A l'arrivée des beaux jours, les travaux d'entretien des jardins, des espaces verts et de bricolage refont surface. Bien qu'utiles ou parfois nécessaires, ces travaux d'intérêt privé débordent inévitablement sur la quiétude du voisinage.

Ainsi, dans un souci du bien vivre ensemble, il est bon de rappeler quelques règles de civisme en matière de pollution sonore.

Définition des nuisances sonores :

Les nuisances sonores sont constituées dès lors qu'elles portent atteinte à la tranquillité d'autrui en raison de leur **durée**, de leur **répétition** et de leur **intensité**. Les propos d'aujourd'hui se limiteront

aux nuisances sonores portant atteinte directement à la tranquillité du voisinage.

Pour ne citer que quelques exemples d'une liste qui se veut sans fin, une tondeuse, un taillehaie, un marteau piqueur ou tout autre appareil à moteur thermique ou mécanique génèrent chacun une intensité dont le bruit s'élève au-delà des limites de son habitation. L'emploi de ces appareils dans un espace-temps de plusieurs heures viendra déterminer la problématique de durée qui, reproduite dans le temps, installe la répétition des nuisances occasionnées au voisinage.

Si la règle de pollution sonore est posée, il n'en demeure pas moins que les travaux de jardinage ou de bricolage doivent se faire. Et c'est en s'appuyant sur la règle-



mentation en vigueur que les jardiniers et bricoleurs pourront réaliser leurs travaux tout en respectant le voisinage dans les moments de pose et de repos.

La réglementation :

La réglementation actuelle relève de l'Arrêté Préfectoral permanent du 20 septembre 2002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var. On y retrouve dans son article 9 les créneaux horaires autorisant les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage dont voici l'extrait :

Arrêté Préfectoral en date du 20 septembre 2002 Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var	
Article 9 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :	
Les jours ouvrables	de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
Les samedis	de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
Les dimanches et jours fériés	de 10 h 00 à 12 h 00 uniquement

Nos conseils :

Dans tous les cas, il est recommandé successivement :

- de s'entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments,
- d'adresser à l'auteur du bruit un courrier simple, puis recommandé avec avis de réception si la gêne persiste,

- de recourir à une tierce personne : syndic de copropriété, conciliateur de justice, huissier de justice,

Si aucune de ces démarches n'aboutit, faites appel à la Police Municipale de Vinon-sur-Verdon, compétente au titre des pouvoirs de police du maire, afin d'être

conseillés sur les différentes démarches à engager.

Enfin, selon la persistance, sollicitez l'intervention de la Police Municipale ou de la Brigade de Gendarmerie de RIANs, afin de faire constater sur les lieux l'infraction génératrice des nuisances sonores.



PERMANENCE DE L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE COMMUNALE ET À LA PROTECTION DES POPULATIONS.

La délégation à la sécurité concerne :

- tous les problèmes liés à : sécurité, tranquillité, salubrité et sureté publique.
- la sécurité routière, contraventions etc.
- l'aide aux victimes de harcèlement, afin de les diriger vers les services adaptés.
- les Plans Particuliers de Mise en Sécurité dans les établissements scolaires (PPMS)
- le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- le Plan Particulier d'Intervention (PPI) : distribution des comprimés d'iode.

Les prochaines dates sont :

- Jeudi 20 mars – jeudi 24 avril - Mercredi 28 mai 2025
de 14h30 à 16h30

Vous pouvez prendre rendez-vous directement au secrétariat de la police municipale, 53 route de Saint Julien,
ou par téléphone au 04.92.78.98.60
ou par mail à accueilpolicemunicipale@vinon-sur-verdon.fr



Maïté Noé,
Adjointe déléguée
à la Sécurité

DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DES DERNIÈRES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Conseil municipal du 28 novembre 2024

- Rapport de la délégation du maire : décisions du maire ;
- Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à la filière police municipale ;

- Approuver le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées en date du 25 septembre 2024 ;
- Budget 2024 - Décision modificative n°3 ;
- Créances éteintes ;
- Modification de tarifs.



Conseil municipal du 19 décembre 2024

- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales
- Création Poste Adjoint administratif et suppression d'un poste de Rédacteur Principal 2ème classe ;
- Prime fin d'année 2024 ;

- Budget Général-Corrections d'amortissements sur exercices antérieurs ;
- Budget Primitif – Autorisation d'engager les dépenses d'investissement ; Subvention CCAS ;
- Commission d'indemnisation amiable des commerces dans le cadre des travaux d'aménagement du Cours-Phase 2 ;

- Modification du règlement du marché hebdomadaire ; Admission en non-valeurs ;
- Solidarité nationale avec l'île de Mayotte ; Ouvertures dominicales des établissements de commerce de détail.

Conseil municipal du 30 janvier 2025

- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales
- Projet de convention type de gestion de zone d'activités DLVAgglo/commune de Vinon-sur-Verdon ;

- Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public rue du Canal ;
- Modification du formulaire N°2 dans le cadre de la convention de mise à disposition de matériel.
- Instauration d'un tarif exceptionnel pour occupation temporaire du

- domaine public – terrasses du Cours ;
- Convention de mise à disposition d'un poteau incendie privé pour la défense extérieure contre l'incendie ;
- Désignation d'un(e) conseiller(e) municipal(e) pour la signature des pièces relatives au dossier d'urbanisme PC 083 150 24 00025.

LES DOSSIERS SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL DE LA MAIRIE

ÉTAT CIVIL - AGENDA



NAISSANCES

Gabriel MOURLON
26 septembre 2024



PACS

Yoan THERME et Tiffany BULENS
5 décembre 2024
Philippe BARGES et Marie CHAPUS
24 décembre 2024
Eamonn QUINN et Jodie ALDRIDGE
4 février 2025

ILS SE SONT DIT "OUI"

**Dmytro BOROVYK
et Svitlana LISOHORSKA**
1er février 2025

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Patrice GOLLIARD	8 novembre 2024	Melouka BENSALD née YACHOUTI	18 janvier 2025
Régis AOUST	13 décembre 2024	Raymonde AUBERT née PELISSIER	18 janvier 2025
Gilles AURIER	16 décembre 2024	André HOURS	19 janvier 2025
Hélène MAREK	1er janvier 2025	René MAURRAS	24 janvier 2025
Francette PANCHOT née DREVET	11 janvier 2025	Patrick BORIO	28 janvier 2025
Jean-Luc CHABAUD	14 janvier 2025	Jean ANGELVIN	31 janvier 2025
Simone DUBOIS née PAPON	15 janvier 2025	Mohammed AZZOUNE	30 janvier 2025

Les familles remercient chaleureusement les personnes ayant exprimé leurs témoignages d'amitié et de soutien, lors de la perte d'un proche.

AGENDA

Mars 2025

AGENDA

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Jeu 13	Remise des prix du concours des Maisons fleuries	Municipalité	Salle du conseil municipal	04 92 78 86 33	15h30
Sam 15	Assemblée générale et conférence	Nynos	Salle des Fêtes	asso.nynos@gmail.com	
Mer 19	Commémoration du 19 mars 1962	Municipalité - FNACA	Cimetière	04 92 78 86 33	10h30
Dim 23	Théâtre "les belles sœurs"	FNCTA Cie le manteau de Brômes	Salle des Fêtes	06 45 16 91 61	17h
Mar 25	Assemblée générale FNACA	FNACA	Salle de Fêtes		
Sam 29	Stage de danse et soirée Country		Salle des Fêtes	countrydancepassion@gmail.com	
Dim 30	Théâtre sans animaux	FNCTA Cie Plume en ciel	Salle des Fêtes	06 45 16 91 61	17h
Dim 30	Changement d'heure	A 2h il sera 3h			

Avril 2025

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Sam 5	LOTO	SC Vinonnais	Salle des Fêtes	scvinonnais@gmail.com	15H
Lun 7	Collecte de sang	Amicale des donneurs de sang Bénévoles	Salle des Fêtes	04 92 78 89 74	15h/19h
Sam 12	Concours 16 quadrettes ABLV	ABLV	Jeu de boules au stade	06 12 08 74 37	Journée
Dim 13	Vide grenier brocante	Comité cadre de vie	Au bord du Verdon	06 32 29 48 93	Journée
Sam 19	Bal Country	Country Dance passion	Salle des Fêtes	06 73 61 88 67	après-midi et soirée
Dim 20	Chasse aux œufs de Pâques	Amicale des donneurs de sang Bénévoles	Au bord du Verdon	04 92 78 89 74	10h/12h
Sam 26	Soirée dansante	Comité des fêtes	Salle des Fêtes	comitedesfetesdevinon@gmail.com	

Mai 2025

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Jeu 1er	Tournoi de sixte	SC Vinonnais	Stade A. Combe	scvinonnais@gmail.com	8h/17h
Sam-Dim 3-4	Coupe de France Kobudo sportif	Kung Fu Wushu	Gymnase les galets du Verdon	contactkfw83@gmail.com	
Dim 4	Théâtre Scènes ouvertes	FNCTA	Salle des fêtes	FNCTA	
Jeu 8	Commémoration de la victoire 1945	Municipalité et associations d'anciens combattants	Dépôt de gerbes au cimetière suivi d'un apéritif en Mairie	04 92 78 86 33 communication@vinon-sur-verdon.fr	10h45 au cimetière
Sam 17	Bal de printemps Trad et Ridera	Trad et Ridera	Salle des Fêtes	tradetridera@hotmail.fr	15h à 1h
Dim 18	Vide grenier Brocante	Les Chats de Vinon et comité cadre de vie	Bord du verdon	leschatsdevinon@gmail.com	Journée
Ven 23	Pot de bienvenue aux nouveaux vinonnais	Municipalité - Mairie	Salle du Conseil Muncipal	04 92 78 86 33	18h30
Sam 24	Bal Country	Country Dance passion		countrydancepassion@gmail.com	
Dim 25	Fête des mères	Municipalité	École Élémentaire	04 92 78 86 33	11h
Sam-Dim 31/05 et 1er	Championnat régional slalom kayak	VVCK	Bassin	06 62 00 36 69	journée